



39e séance du Conseil général

Mardi 25 août 2015 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Celia Clerc (PS)

Trente-cinq Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Payot Daniel, Pétremand Marie-Claire, Rappan Yannick, Schafroth Marc, Stuedler Adrien, Surdez Daniel, Ummel Christophe,

Excusé(e)s : Fatton Marc, Gressot Julien, Marchon Lucie, Obrist Matthieu, Strub Yves, Vurucu Inan

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux N°34, 35 et 36, respectivement des 31 mars, 21 avril et 4 mai sont adoptés sans modifications et avec remerciements à leur rédactrice.

Mme Celia Clerc, Présidente : Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue à cette trente-neuvième séance qui marque la reprise politique après la pause estivale, pause qui je l'espère aura été agréable pour chacun de vous.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous ce soir sur les bancs des Verts de Mme Marie-Claire Pétremand, qui remplace

M. Philippe Kitsos, démissionnaire. Je salue également la présence avec nous ce soir de Mme Anaïs Brand, qui est la nouvelle secrétaire rédactrice des procès-verbaux du Conseil général.

Je vous informe également que nous avons reçu un courrier de parents daté du 26 juin concernant les classes multi-âge et un courrier de Hughes Chantraine, qui démissionne de la commission financière. Ces courriers sont à votre disposition.

Amendement

du groupe UDC au rapport du Conseil communal relatif aux mesures d'économies touchant le personnel communal.

Arrêté n° 1

Arrêté concernant l'évolution des traitements et les mesures particulières applicables aux collaborateurs-trices pour les années 2016 et 2017

Article premier.- En dérogation à l'article 39 al. 1 du règlement général pour le personnel de l'Administration communale (RGPA), du 10 novembre 1986 (RSC 14.10), les traitements basés sur l'échelle des traitements du personnel communal au 1er janvier 2014 (RSC 14.1304), ceux dépassant l'échelle, ceux des membres du Conseil communal, ceux alloués aux anciens membres du Conseil communal et aux fonctions particulières, et plus généralement tous les traitements bruts et indemnités se substituant au traitement, versés aux collaborateurs attachés au budget communal au titre d'un rapport de travail de droit privé ou public, y compris le 13e salaire, sont réduits de la manière suivante du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, à l'exclusion des salaires versés aux apprentis et aux stagiaires:

- a) tranche comprise entre CHF 1.-et CHF 5000.-1.5%*
- b) première tranche supplémentaire de CHF 2'500.-2.0%*
- c) deuxième tranche supplémentaire de CHF 2'500.-2.5%*
- d) troisième tranche supplémentaire de CHF 4'000.-3.0%*
- e) au-delà 10.0%*
- f) hors classe le taux unique de 3% net est appliqué dès le premier franc.*

2Inchangé.

3Inchangé.

4Inchangé.

Article 2.- Inchangé

Article 3.- Inchangé. Article 4.- Inchangé.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Marc Arlettaz

Interpellation

Publications des offres d'emplois de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds : Un temps de retard pour laisser les meilleurs postulants se faire engager ailleurs ?

Cette année, la date officielle pour la publication d'offres d'emploi pour l'école obligatoire pour tout le Canton était au 6 mai. Les cercles scolaires de l'EORÉN, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers et des Cerisiers, ont publié des offres d'emplois pour des postes d'enseignement. La période de réception des dossiers a duré du 6 au 22 mai.

Le cercle scolaire de la Chaux-de-Fonds a attendu le 27 mai pour publier ses offres d'emploi. Les postulations étaient ouvertes jusqu'au 12 juin.

Ce qui se passe dans un tel contexte, est que toutes les personnes cherchant un poste pour l'année prochaine postulent aux places offertes au 6 mai, ne sachant pas si La Chaux-de-Fonds va proposer des emplois.

Logiquement, les cercles scolaires ayant ouvert leurs postulations en premier ont un large choix à disposition pour pourvoir leurs postes.

Les cercles scolaires qui procèdent aux engagements plus tard en sont réduits à faire leurs choix dans un ensemble de postulants restreint, où les profils qui correspondent le mieux à leurs besoins ne sont plus forcément disponibles.

Ainsi, le cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds se retrouve à engager des personnes non formées en leur proposant le poste en contrat d'une année.

Le groupe PLR a quelque peine à comprendre la stratégie de la direction des écoles et du Conseil communal pour cette problématique. Ce dernier est donc prié de fournir les explications correspondantes.

Christophe Ummel, Yves Morel, Claude-André Moser, René Curty, Daniel Surdez, Daniel Payot

Résolution

Pas de plantation de frênes sur la place de la gare !

Par un communiqué de presse le 19 mai, le Conseil communal informe vouloir procéder à l'abattage de trois arbres, des frênes, sur la Place de la gare. Trois arbres de la même essence seront replantés cet automne.

Notre Ville a ceci de particulier qu'elle se situe en altitude, à la montagne. Les hivers sont longs, et le besoin de voir le printemps arriver est impérieux.

Notre Ville est souvent qualifiée d'« improbable ». Elle l'est justement en partie par la lutte qui y est menée contre les fatalités du climat, la rudesse de la montagne. De manière modeste.

Dans cette logique, l'illusion joue un grand rôle. Cultiver des plantes à développement printanier précoce en fait partie : plates-bandes de jonquilles, de narcisses, primevères, perce-neiges.

Or, le frêne est l'essence qui porte les feuilles en dernier au printemps, de mi-mai à mi-juin, environ un mois plus tard que les érables sycomores, hêtres ou tilleuls. Et

c'est aussi une des premières à les perdre. Pour le frêne, l'hiver dure du mois de septembre au mois de juin. De plus, l'aspect de son tronc est d'une morne grisaille.

Quel est donc l'objectif d'en planter sur la Place de la gare? Nos hivers, ne sont donc pas encore assez longs, qu'il faille encore en faire durer la sensation ? Les élites techniques qui décident en la matière seraient-ils d'austères puritains qui voient dans le bois nu et la grisaille les vertus salutaires qui préserveraient nos âmes frivoles de funestes égarements ? C'est justement pour combattre cet état d'esprit que le groupe PLR a déposé récemment une motion nommée « la Ville arboratum, plantations et végétalisations », et c'est à une forte majorité, 25 voix contre 6, qu'elle a été acceptée.

Le message était clair, nous semble-t-il, mais il n'a pas été reçu par le Conseil communal et les services, ceci est fâcheux.

C'est également la raison pour laquelle le groupe PLR ne se contente pas d'intervenir en commission, mais qu'une résolution est déposée devant le législatif, car il n'est pas juste question de trois arbres, il s'agit d'un état d'esprit inapproprié, doublé d'une surdité aux impulsions données par le législatif.

Résolution :

Le Conseil général demande au Conseil communal de prévoir sur la Place de la gare, non pas une plantation de frênes, mais d'une essence à végétation printanière précoce. Ceci dans le but d'égayer la Place avec de la verdure le plus tôt possible au printemps et de la rendre la plus accueillante possible.

Christophe Ummel, Claude-André Moser, René Curty, Yves Morel, Daniel Payot, Daniel Surdez

Résolution urgente interpartis: Un canton, un seul espace

Les partis politiques représentés au Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds, à l'exception du NPL, demandent instamment au Conseil communal d'inviter avant mi-novembre le Conseil d'Etat à une séance commune avec nos homologues du Locle afin de pouvoir dialoguer ensemble sur plusieurs sujets qui nous préoccupent grandement.

- *La répartition de l'impôt des personnes morales et la future répartition de l'impôt des frontaliers.*
- *Les futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes.*
- *L'avenir de l'hôpital des Montagnes.*
- *La mobilité tant ferroviaire que routière.*

Dans sa conclusion sur le programme de législature le Conseil d'Etat écrit "... quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps: celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion."

Les élus du Haut veulent pouvoir dialoguer, écouter et surtout tenter de comprendre quelles réflexions et quelles actions le Conseil d'Etat entend mener afin que l'équilibre régional - garanti par notre Constitution - soit réalisé.

Katia Babey, Monique Gagnebin, Charles-André Favre, Monique Erard, Christophe Ummel, Marc Schafroth, Hughes Chantraine

Interpellation urgente

Nouvel équipement de sécurité sur l'infrastructure ferroviaire neuchâteloise à partir de fin 2016 et conséquences sur la liaison transfrontalière SNCF Le Locle - La Chaux-de-Fonds

En 2007, l'Office fédéral des transports (OFT) menaçait de suspendre l'exploitation du ter de la SNCF entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds si le matériel n'était pas équipé du système de sécurité suisse (SIGNUM). Un arrangement a été trouvé et quatre véhicules ont été équipés à grand frais, avec pour conséquence une réduction de la capacité par rapport à la situation antérieure.

Entre 2016 et 2025, les installations de sécurité de l'infrastructure ferroviaire seront renouvelées dans l'ensemble de la Suisse avec l'introduction du système ETCS compatible au niveau européen.

Le système devrait être installé dans le canton pour le changement d'horaire de fin 2016.

Le problème est que ce nouveau système de sécurité menace à nouveau la circulation des ter SNCF jusqu'à La Chaux-de-Fonds (peu d'années après l'adaptation des rames françaises au système de sécurité suisse) ce qui aurait pour conséquence une rupture de charge au Locle pour les usagers à destination du Crêt-du-Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ceci alors que cette desserte souffre déjà d'une cadence limitée et d'un manque de capacité. Il faut donc éviter à tout prix de péjorer encore une desserte qui devrait au moins être maintenue, à défaut d'être améliorée.

Dans ce contexte et vu qu'au niveau ferroviaire les décisions se prennent à l'avance, le Conseil communal peut-il nous garantir que tout est mis en oeuvre (OFT, CFF, Canton et Commune) pour maintenir la circulation des ter jusqu'à La Chaux-de-Fonds après la mise en service du nouveau système de sécurité ETCS et, si, ce n'est pas le cas, ce qu'il entend faire pour que la circulation des trains français puisse perdurer comme aujourd'hui (pose du système de sécurité français KVB sur sol suisse jusqu'à La Chaux-de-Fonds, demande de report de la mise en service du système ETCS de quelques années, autre solution) ?

Marie-Claire Pétremand, Monique Erard, Anne Monard, Laure-Anne Herrmann,

Amendement

Amendement à l'arrêté numéro 1

Article 4 (nouveau)

La retenue est considérée comme un prêt d'une durée limitée à une année. Le remboursement intervient dès que la Ville retrouve les chiffres noirs.

Article 4 (ancien) devient l'article 5

Charles-André Favre, Maria Belo, Sarah Blum

Interpellation

Les membres du groupe NPL ont été surpris d'apprendre, dans un premier temps à l'initiative de l'un des fournisseurs de la ville et par la suite relayé par les services de la communication de la Ville, l'installation d'une nouvelle signalétique.

De plus, les premiers contacts visuels avec les totems sont très loin de nous enthousiasmer, de par leur concept général comme par la réalisation peu adaptée à notre région.

La Ville de la Chaux-de-Fonds, quand bien même elle traverse d'énormes difficultés financières, allant jusqu'à demander des sacrifices financiers à l'ensemble de son personnel et limiter certains services à la population, a permis la création et la fabrication de ce parcours.

Parcours que nous découvrons avec surprise et étonnement alors que les difficultés financières devaient conduire l'autorité à geler tous mandats superflus de ce genre. Le Conseil communal peut-il nous indiquer et nous transmettre en détail :

- *La genèse de cette idée.*
- *Le cahier des charges du mandat de création et de conception du parcours signalétique.*
- *Les modalités et résultats du concours ainsi que les coûts de création.*
- *Le cahier des charges du mandat de fabrication et de production.*
- *Les modalités et résultats des appels d'offres ainsi que les coûts de fabrication.*
- *Les coûts générés à la charge des travaux publics et autres services.*
- *Les arguments pour avoir maintenu la réalisation de ce projet dans cette période.*

Marc-André Oltramare, Frédéric Hainard

Mme Celia Clerc, Présidente : Ceci étant, je vous annonce qu'il y a deux modifications à l'ordre du jour, tout d'abord le point 1 de l'ordre du jour tombe étant donné que nous l'avons déjà traité lors de notre séance du 2 juin. Le point 2 devient dès lors le point 1. Je vous propose également de rajouter un point 2 pour l'élection d'un membre au sein de la commission financière en remplacement de M. Hugues Chantraine de l'UDC. Étant donné que la commission financière va se réunir dès début septembre et que l'UDC devra prendre le rapport du budget pour cette commission, il apparaît adéquat de procéder à l'élection déjà ce soir pour que le nouveau membre puisse siéger dès le début des débats. S'il n'y a pas d'opposition à cette modification de l'ordre du jour, on procédera de la sorte.

39^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 25 août à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Election d'un membre au sein de la Commission financière en remplacement de Sylvia Morel (PLR)
2. Election d'un membre dans les commissions ci-dessous en remplacement de Philippe Kitsos (Verts)
 - Commission temporaire de planification territoriale
 - Commission transports publics urbains
 - Commission intercommunale d'aménagement du territoire
3. Mesures d'économie touchant le personnel communal :
 - a) Rapport du Conseil communal du 17 juin 2015
 - b) Projet d'arrêté urgent de Frédéric Hainard déposé le 4 mai 2015 proposant que le Conseil communal renonce au 13^e salaire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (urgence acceptée pour traitement le 29.6)
 - c) Projet d'arrêté urgent de Frédéric Hainard déposé le 2 juin 2015 concernant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de postes au sein de l'administration communale (urgence acceptée pour traitement le 29.6)
4. Interpellation urgente multipartis déposée le 2 juin concernant la fermeture des classes à niveau (urgence acceptée, répondu partiellement)
5. Interpellation urgente interpartis *HNE : rumeurs inquiétantes sur le retrait de la sénologie de l'hôpital des Montagnes* (urgence acceptée pour traitement le 29.6)
6. Interpellation urgente de Hughes Chantraine déposée le 29 juin 2015 *Pour être sûr qu'il n'y aura pas d'inégalités de traitement (urgence à accepter)*

7. Interpellation urgente de Frédéric Hainard *Pourquoi tout saccager? (urgence à accepter)*
8. Motion de Julien Gressot déposée le 11 décembre 2014 *Vers un Parlement sans papier*
9. Résolution de Yves Strub déposée le 5 février 2015 relative à la toponymie
10. Motion de Christophe Ummel déposée le 4 mai 2015 *La Braderie toutes les années, pour palier la baisse de subventions communales aux sociétés*
11. Interpellation de Daniel Musy et consorts déposée le 2 juin *Devoir de réserve des fonctionnaires communaux dans leurs prises de position politique publiques*
12. Résolution de Christophe Ummel déposée le 2 juin 2015 *Pas de plantation de frênes sur la Place de la Gare*

*Celia Clerc
Présidente du Conseil général*

Election dans les commissions

En remplacement de Philippe Kitsos (Verts)

- commission temporaire de planification territoriale: Marc Fatton
- commission transports publics urbains: Marie-Claire Pétremand
- commission intercommunale d'aménagement du territoire: Anne Monard

En remplacement de Hughes Chantraine (UDC) à la commission financière: Marc Arlettaz.

Rapport du Conseil communal

relatif aux mesures d'économies touchant le personnel communal

(du 17 juin 2015)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le présent rapport a pour objectif de vous expliquer les pistes de recherches d'économies au niveau de la masse salariale qui sont à l'étude, si l'on veut que la Ville de La Chaux-de-Fonds puisse encore prendre en main son destin sans l'intervention de l'Etat, ainsi que les mesures que le Conseil communal vous propose d'appliquer au 1^{er} janvier 2016.

Afin de vous convaincre de la nécessité de prendre rapidement des décisions, le Conseil communal vous rappelle brièvement la situation financière de la Ville, déjà largement évoquée dans d'autres rapports, afin que vous compreniez bien les difficultés qu'il rencontre.

Évolution des recettes fiscales de la Ville de La Chaux-de-Fonds

(personnes physiques et personnes morales)

- Recettes **2012**: **126** millions de francs
- Recettes **2013**: **123** millions de francs
- Recettes **2014**: **118** millions de francs
- Budget **2015**: **116** millions de francs

En trois ans, la Ville aura perdu **10** millions de francs de recettes fiscales.

Évolution des effectifs de l'Administration communale

- Effectif moyen 2012 549 EPT
- Effectif moyen 2013 566 EPT
- Effectif moyen 2014 594 EPT

- Effectif au 31.12.2014 609 EPT (749 personnes)
- Effectif prévisible selon BU15 au 31.12.2015 619 EPT

Ces totaux comprennent les contrats à durée déterminée et à durée maximale.

Entre 2012 et 2015 il y a eu une augmentation de 70 EPT dont 46 EPT résultent de l'application des réformes, lois, règles ou normes cantonales essentiellement pour les structures d'accueil des enfants (parascolaire), le SCAS (Service de l'Action sociale), le SISMN (Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâtelaises).

Pour le reste, il s'agit de la compétence du Conseil communal.

Evolution du résultat et de la fortune de la Ville

Fortune 01.01. en millions		Résultat de l'année et budget 2015	Bénéfice sur ventes	Fortune 31.12
2012	CHF 24,03	+ CHF 1,59	CHF 0.--	CHF 25,62
2013	CHF 25,62	+ CHF 0,50	CHF 0,88	CHF 27,00
2014	CHF 27,00	- CHF 11,93	CHF 1,48	CHF 16,55
2015	CHF 16,55	- CHF 11,5		CHF 5.05

En quatre ans, le résultat cumulé de la Ville est une perte de **21.3** millions.

La fortune de la Ville se réduit d'année en année au point de se retrouver à fin 2015, à un montant de 5 millions de francs, si le budget est tenu, ce qui signifie que pour 2016, un budget déficitaire de cinq millions au maximum peut être présenté.

Au vu de ces chiffres, il est impératif de trouver de nouvelles solutions pour réduire notre déficit structurel. Les charges de personnel sont évidemment la charge la plus lourde sur laquelle nous pouvons agir, c'est pourquoi le Conseil communal travaille principalement à la réduction de la masse salariale.

Démarches entreprises par le Conseil communal

Réflexion sur les mesures prises par le passé

Le Conseil communal s'est penché sur les mesures d'économies prises par le passé, lors de la crise financière de 2005 et des années qui ont suivi. Pour rappel, une contribution de solidarité de 2.5% a été prélevée sur les salaires du personnel communal en 2006 et en 2007, ainsi qu'un blocage des progressions automatiques et qualitatives en 2006. Parallèlement, une nouvelle politique de rémunération voyait le jour et des coûts induits par l'introduction d'un nouveau système salarial

ont été enregistrés, raison pour laquelle, il est difficile d'avancer un chiffre précis des économies réalisées dans le cadre des blocages salariaux et de la contribution de solidarité. D'autres mesures d'assainissement financier concernant le personnel et de redimensionnement structurel ont été prises et ont permis de redresser les finances de la ville dans les années qui ont suivi. Les encouragements au temps partiel et à la retraite anticipée ont pu engendrer des économies de l'ordre d'un demi-million de francs sur deux ans. Néanmoins, les mesures les plus créatrices d'économies en lien avec le personnel communal ont été celles liées aux regroupements des secteurs d'activité à l'interne ou avec des partenaires externes et à la diminution des effectifs lors des départs naturels. Les licenciements économiques ont pu être évités grâce à ce qui précède.

Négociations avec les syndicats (mars à mai 2015)

Le Conseil communal a rencontré à plusieurs reprises les associations du personnel (SSP et le syndicat des agents de police représentant le personnel du Service du domaine public).

Ces rencontres ont eu lieu le 6 mars, le 26 mars, le 23 avril et le 30 avril 2015. Les discussions se sont déroulées dans un climat constructif et notre Conseil a été sensible à plusieurs arguments et propositions faites par les associations du personnel en adaptant les mesures de manière à répondre à leurs inquiétudes. Le Conseil communal réaffirme son attachement au partenariat social et son souhait de poursuivre la réflexion et les prochaines analyses avec les associations du personnel mais il doit aussi rendre des comptes à la population.

Si un accord a pu être trouvé avec le syndicat des agents de police qui a soutenu, même avec regret, l'ensemble des mesures proposées, sous réserve de la réévaluation des fonctions du SDP, tel ne fut pas le cas avec le SSP qui a rejeté la plupart des propositions faites, hormis l'encouragement à la retraite anticipée et au temps partiel.

Les exigences du SSP sur lesquelles le Conseil communal n'est pas entré en matière dans leur totalité sont les suivantes:

- La retenue de crise étant inévitable dans la situation financière actuelle, le SSP a demandé qu'elle soit envisagée comme un prêt et a refusé le blocage des échelons automatiques et qualitatifs.
- Le financement d'un montant équivalent à un pont AVS complet de deux ans pour le personnel concerné par le plan PPP et d'une année et demie pour les professions dites pénibles.
- Le Conseil communal doit s'engager à ne procéder à aucun licenciement économique.

Rencontres avec le personnel

Soucieux de répondre aux préoccupations du personnel face aux importantes mesures et réformes prévues, chaque conseiller communal a rencontré les services de son dicastère jusqu'à fin avril 2015 permettant ainsi des échanges constructifs et empreints de respect. Le Conseil communal s'est fondé également sur les préoccupations exprimées par les collaborateurs pour adapter ses propositions. Une séance réunissant l'ensemble du personnel a enfin eu lieu le 19 mai dernier en présence de la secrétaire syndicale du SSP qui a pu s'exprimer à la fin de la rencontre.

Réflexions du Conseil communal et stratégie mise en route pour réduire la charge du personnel

Dans un premier temps le Conseil communal vous propose quelques mesures initiales qui permettent de réduire la masse des salaires.

Les échelons automatiques seront appliqués selon le règlement en vigueur (ce qui représente un montant pour l'année 2016 de CHF 340'000.-), contrairement aux échelons qualitatifs qui ne seront pas octroyés.

Il procédera également à une retenue de crise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 à prélever sur les salaires relevant de l'échelle communale des traitements après attribution des échelons automatiques.

- a. Le taux de retenue à appliquer aux salaires, sur la base d'un taux d'activité de 100%, est échelonné par tranche de salaire comme suit:

de CHF 1.- à CHF 5'000.-	1.5%
de CHF 5'001.- à CHF 7'500.-	2.0%
de CHF 7'501.- à CHF 10'000.-	2.5%
de CHF 10'001.- à CHF 14'000.-	3.0%
au-delà	10.0%

- b. Les employés percevant un salaire mensuel inférieur à CHF 5'000, indépendamment de leur taux d'occupation sont assurés de toucher au moins le même salaire brut qu'en 2015.

Afin d'aller dans le sens des positions exprimées par les associations du personnel et de tenir compte des différentes catégories de collaborateurs, le Conseil communal souhaite protéger celles et ceux dont le traitement brut au 31 décembre 2015 ne dépasse pas CHF 5'000.- par mois quel que soit leur taux d'activité. Sa décision de maintenir le versement des échelons automatiques, qui concernent peu les collaborateurs situés plutôt en haut de l'échelle des traitements, va dans le même sens.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016, pour les personnes concernées par ce dispositif de protection, le calcul suivant sera effectué. On ajoutera au traitement dû au 31 décembre 2015, zéro, un ou deux échelons automatiques selon le droit de chacun à ceux-ci. Du montant obtenu, on retranchera celui de la retenue de crise, mais au plus jusqu'à concurrence du montant des échelons préalablement acquis.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2016 le traitement brut des collaborateurs concernés par cette protection ne pourra pas être inférieur à celui du 31 décembre 2015.

- c. Mesure d'encouragement au temps partiel entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2017, avec la possibilité de bénéficier durant une année d'une réduction du traitement de 5% pour une diminution de 10% de son taux d'occupation. A l'issue de cette année, les collaborateurs concernés ont la garantie de retrouver leur taux d'activité antérieur, s'ils le souhaitent. Cette mesure sera appliquée pour le personnel ayant un taux d'activité égal ou supérieur à 60% et devra faire l'objet d'une décision du Conseil communal, de cas en cas, avec le préavis du chef de service concerné et du Service des ressources humaines.
- d. Mesure d'encouragement à la retraite anticipée par le financement auprès de la caisse de pensions d'une allocation unique équivalent à une rente-pont AVS d'une année pour le personnel en faisant la demande durant l'âge de la retraite anticipée. Cette mesure d'encouragement sera octroyée pour autant qu'elle amène des économies au moins égales à son coût.

Ces économies pourraient être induites par les délais de carence, les remplacements éventuels par des collaborateurs plus jeunes et/ou à des taux d'activité réduits, ainsi que par les réorganisations internes induisant des non-remplacements dans certains domaines d'activité. Notre administration compte 38 personnes âgées de 60 à 63 ans.

- e. La mobilité interne est une priorité afin d'éviter si possible d'éventuelles suppressions de poste.
- f. Les conseillers communaux à la retraite, et en activité subiront également le dispositif décrit ci-dessus.

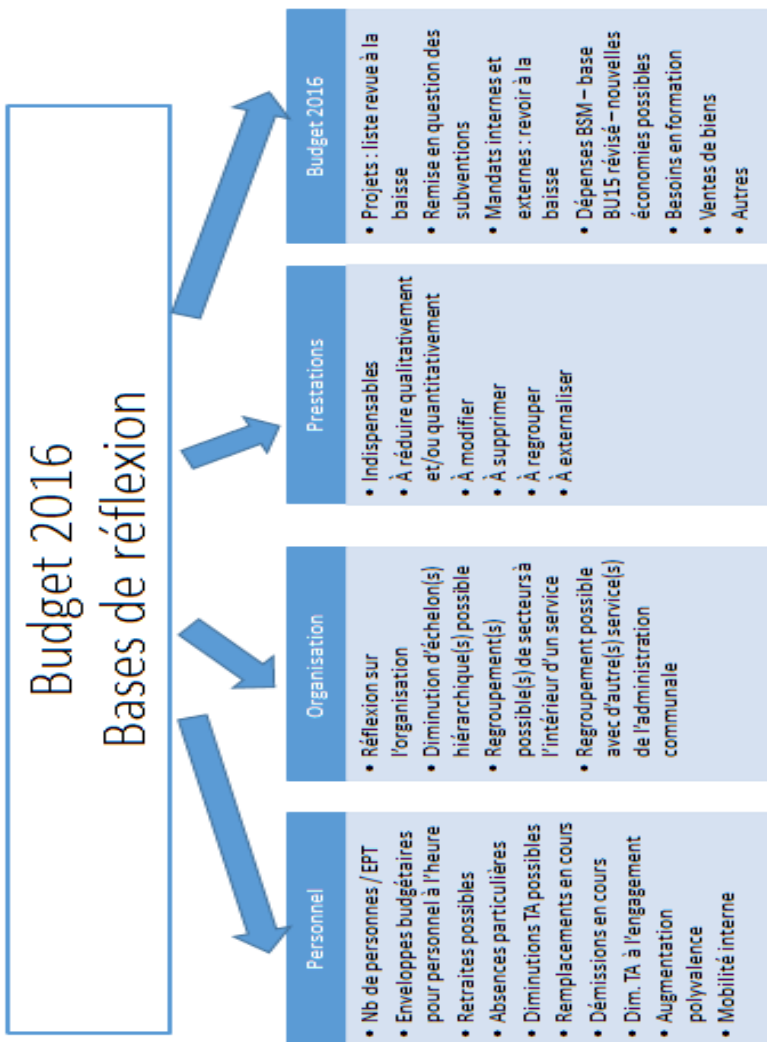
Au vu des propositions ci-dessus, le Conseil communal est en mesure de chiffrer les mesures d'économie:

• Déduction de la retenue de crise 2016	CHF	-800'000.--
• Non-octroi des échelons qualitatifs 2016	CHF	- 300'000.--
• Économie totale, charges sociales non comprises	CHF	1'100'000.--

Concernant les charges sociales, les cotisations LPP continueront à être prélevées sur le salaire assuré, sans la retenue de crise, tandis que les autres cotisations (AVS, chômage, etc.) seront prélevées sur le salaire avec la retenue.

Une série de mesures est à l'étude et a été présentée par la conseillère communale en charge du DFER, accompagnée du chef du Service des finances, de la cheffe du Service des ressources humaines, durant le mois de juin à tous les chefs de services avec leur conseiller communal respectif afin de leur expliquer les réflexions à mener pour l'élaboration du budget 2016, conformément au tableau ci-dessous.

Les domaines à aborder touchent l'effectif du personnel, l'organisation, les prestations et les besoins à introduire au budget 2016 (voir tableau page suivante).



En parallèle à ces réflexions, il nous paraît important de fixer les objectifs suivants:

- a) Maintien du gel ciblé des engagements
- b) Délais de carence et éventuelle baisse du taux d'activité précédent en cas de remplacement décidé
- c) Non-remplacement en cas de certains départs, qui feront tous l'objet d'une analyse détaillée
- d) La mobilité interne est une priorité afin d'éviter d'éventuelles suppressions de poste.
- e) L'analyse des prestations de l'ensemble des services communaux visant le regroupement des activités, la rationalisation, l'efficacité et les économies sera conduite.
- f) Compte tenu de l'augmentation de l'âge de la retraite et de la diminution des effectifs du personnel communal, une réflexion devra être ouverte concernant la réduction des heures travaillées octroyée à partir de 50 ans en apportant une attention particulière à la notion de pénibilité du travail. La réflexion devra évidemment être menée avec les partenaires sociaux. Pour information, aujourd'hui, ces réductions d'horaire sont équivalentes à 13.5 EPT soit environ 200 personnes concernées.

A ce jour, il est difficile de chiffrer les résultats financiers de ces objectifs. Néanmoins, nous savons que 21 collaborateurs vont quitter l'Administration d'ici la fin de l'année. Evidemment, tous les postes ne peuvent être supprimés, mais si nous réussissons à nous réorganiser en évitant au maximum des engagements à plein temps, il est clair que l'économie sera substantielle. Un rapport détaillé sera présenté avec le budget 2016.

Conclusion

Malgré le contexte difficile, le Conseil communal souhaite préserver les conditions-cadres excellentes de l'administration. Il a entendu les préoccupations exprimées par le personnel communal et a nuancé les mesures discutées dans un premier temps avec les syndicats en cherchant à ne pas pénaliser les revenus modestes et les jeunes.

Le Conseil communal examinera l'ensemble des prestations délivrées par l'Administration communale en collaboration avec les services et envisage une restructuration importante de notre administration.

Le Conseil communal est conscient que les efforts demandés à l'ensemble des collaborateurs sont significatifs. Néanmoins, il reste persuadé qu'en redimensionnant de manière ciblée les prestations et les moyens, l'administration communale continuera à répondre de manière professionnelle et dynamique aux besoins et aux ambitions de la Ville. Il est également convaincu que les propositions qu'il soumet à votre approbation constituent une étape importante, malgré les sacrifices, dans la modernisation de l'administration.

Un rapport complémentaire sur les mesures touchant le personnel communal et leurs conséquences sera soumis à votre Autorité lors de la présentation du budget 2016.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Néant.

Conséquences sur les finances

Diminution du déficit budgétaire.

Conséquences sur les ressources humaines

Economie sur la masse salariale de CHF 1'100'000.--.

Collaboration intercommunale

Néant.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

Le chancelier

Thibault Castioni

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Arrêté n° 1

Arrêté concernant l'évolution des traitements et les mesures particulières applicables aux collaborateurs-trices pour les années 2016 et 2017

Article premier.-

¹En dérogation à l'article 39 al. 1 du règlement général pour le personnel de l'Administration communale (RGPA), du 10 novembre 1986 (RSC 14.10), les traitements basés sur l'échelle des traitements du personnel communal au 1^{er} janvier 2014 (RSC 14.1304), ceux dépassant l'échelle, ceux des membres du Conseil communal, ceux alloués aux anciens membres du Conseil communal et aux fonctions particulières, et plus généralement tous les traitements bruts et indemnités se substituant au traitement, versés aux collaborateurs attachés au budget communal au titre d'un rapport de travail de droit privé ou public, y compris le 13^e salaire, sont réduits de la manière suivante du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, à l'exclusion des salaires versés aux apprentis et aux stagiaires:

a) tranche comprise entre CHF 1.- et CHF 5000.-	1.5%
b) première tranche supplémentaire de CHF 2'500.-	2.0%
c) deuxième tranche supplémentaire de CHF 2'500.-	2.5%
d) troisième tranche supplémentaire de CHF 4'000.-	3.0%
e) au-delà	10.0%

²Le traitement de référence pour le taux applicable est le traitement mensuel brut dû pour une occupation à 100%.

³Pour déterminer la réduction applicable aux collaborateurs occupés à temps partiel, le montant des tranches de traitement fixées à l'alinéa 1 est réduit dans la même mesure que le taux d'occupation.

⁴Pour les traitements bruts inférieurs ou égaux à CHF 5000.- au 31 décembre 2015 indépendamment du taux d'activité, le montant de la réduction ne dépasse pas celui des échelons automatiques.

Article 2.- En dérogation à l'art. 4, al. 1 du règlement relatif à la description, évaluation et classification des fonctions de l'administration communale (RDECF), du 29 août 2005 (RSC 14.13), toutes les progressions servies en fonction de la qualité des prestations sont supprimées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017

Article 3.- Les collaborateurs-trices dont le taux d'activité est égal ou supérieur à 60 % peuvent bénéficier, durant 12 mois, entre le 1^{er} juillet 2015 et le 31 décembre 2017, d'une réduction de 10% du taux d'occupation, moyennant une réduction de 5% de leur traitement.

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Arrêté n° 2

Arrêté instituant la prise en charge d'une rente pont-AVS au moment du départ en retraite anticipée

Article 1.- L'article 14 du règlement général pour le personnel de l'Administration communale (RGPA) du 10 novembre 1986 (RSC 14.10) est modifié comme suit:

Al. 1 (modifié)

La mise à la retraite intervient automatiquement à la fin du mois au cours duquel le collaborateur atteint l'âge terme de 64 ans, respectivement de 61 ans pour le personnel soumis aux dispositions particulières (PPP) de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (prévoyance.ne).

Al. 2 (modifié)

Sont réservées les possibilités de retraite anticipée prévues par les dispositions légales et réglementaires de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (prévoyance.ne).

Al. 3 (nouveau)

a) En cas de départ à la retraite anticipée, demandé par le collaborateur, la Ville verse à la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (prévoyance.ne) une prime unique équivalant au maximum à la rente annuelle AVS en vigueur, pour une personne seule (rente pont-AVS). Cette prime unique est réduite prorata temporis si le départ en retraite anticipée intervient à moins de douze mois de l'âge de retraite ordinaire.

b) La rente-pont AVS est accordée par le Conseil communal pour autant que le poste concerné ne soit pas repourvu ou que le montant engagé au titre de la rente-pont soit compensé dans les 12 mois qui suivent par une économie égale ou supérieure.

Al. 4 (nouveau)

Aucune rente pont-AVS n'est versée à la Caisse de pensions, si le départ à la retraite intervient à l'âge terme fixé à l'alinéa 1 ou à une date ultérieure à ce dernier.

Al. 5 (nouveau)

Le droit à la rente pont-AVS ainsi que la détermination de son montant sont dépendants de l'ancienneté du collaborateur au sein de la ville. Une rente pont-AVS complète est versée à partir de dix ans de service ininterrompus. Une demi-rente pont-AVS est versée dès 5 ans de service ininterrompus. Le Conseil communal fixe les modalités par voie d'arrêté.

Al. 6 (ancien al. 1 deuxième phrase, modifié)

Sur demande, présentée au moins trois mois à l'avance, le Conseil communal peut autoriser un collaborateur à continuer son activité à temps complet ou partiel au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel il atteindra l'âge fixé par la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS), du 20 décembre 1946, pour l'ouverture du droit à une rente de vieillesse simple. Le Conseil communal fixe les conditions de prolongation des rapports de travail.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Celia Clerc

La secrétaire

Maria Belo

Projet d'arrêté

Vu les comptes 2014;

Vu le budget 2015 accepté en décembre 2014; Vu la péjoration des finances de la ville ;

Vu le projet de budget 2015bis

Vu le règlement général de la Ville ;

Vu le règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du conseil Communal du 29 août 2005;

Le Conseil général arrête :

Article premier.- Le règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres du conseil Communal du 29 août 2005 est modifié comme suit:

Article premier alinéa 1bis (nouveau) :

En dérogation à l'échelle des traitements du personnel communal, le Conseil Communal ne perçoit pas de 13eme salaire pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Article 13 (nouveau)

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Il sera automatiquement abrogé au 1er janvier 2019.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Frédéric Hainard

4.5.2015

Projet d'arrêté

Vu les comptes 2014;

Vu le budget 2015;

Vu la péjoration des finances de la ville ;

Vu le budget 2015 bis ;

Vu le règlement général de la ville ;

Vu le règlement général pour le personnel de la ville du 10 novembre 1986

Le Conseil général arrête :

Arrêté fixant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de création de postes au sein de l'administration communale.

Article premier.- Le Conseil communal renonce à tout nouvel engagement ou remplacement de personnel.

Il renonce à compenser les diminutions de taux d'activité de son personnel. Les exceptions à ces principes sont définies à l'article 2.

Art. 2.- Le Conseil communal peut autoriser de nouveaux engagements, des remplacements ou des compensations de la diminution de taux d'activité du personnel lorsque l'une au moins des conditions suivantes est remplie:

- a) la création d'un nouveau poste découle obligatoirement d'une réorganisation ou d'une restructuration des services communaux ;
- b) l'engagement, le remplacement ou la compensation de la diminution de taux d'activité sont à charge de tiers, à hauteur de 75% au moins ;
- c) l'activité de l'entité est gravement compromise en raison de sa taille et de l'impossibilité démontrée d'une restructuration ou d'une réorganisation ;
- d) l'entité s'est engagée à diminuer son effectif global dans le cadre des objectifs définis d'un commun accord avec le dicastère dont elle relève.

Art. 3.- Les postes autorisés sont pourvus, par ordre de priorité, par :

- a) la mobilité interne ;
- b) les mesures d'insertion professionnelle, par le truchement des personnes bénéficiaires de la LACI inscrites auprès de l'ORP ;
- c) la voie de mise au concours ordinaire.

Art. 4.- Un délai de carence de six mois est appliqué uniquement lorsque la voie de mise au concours ordinaire est appliquée.

Sur demande du dicastère concerné, le Conseil communal peut déroger au délai de carence lorsque:

- a) l'activité de l'entité est gravement compromise en raison de sa taille et de l'impossibilité démontrée d'une restructuration ou d'une réorganisation ;
- b) des impératifs de santé et de sécurité publiques sont compromis.

Art. 5.- Le service des ressources humaines (SRH) soumet régulièrement au Conseil communal un préavis et des projections statistiques, avec les demandes de mises au concours émanant des dicastères.

Le Conseil communal édicte les arrêtés utiles à cet effet.

Art. 6.- Le Conseil communal consulte les associations du personnel pour les projets de réorganisation ou de restructuration qui occasionnent des suppressions de postes ou qui concernent des modifications des conditions de travail.

Art. 7.- Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Marc-André Oltramare, Frédéric Hainard

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous prie d'accepter, pour ce point 3, ma récusation.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Nous prenons acte de la récusation de M. Daniel Musy.

Dans le cadre de la préparation de notre séance de ce soir, les différents groupes politiques ont été d'accord que nous traitions les lettres a à c du point 3 dans un seul et même débat, étant entendu que les groupes et le Conseil communal ont bien évidemment la possibilité de s'exprimer à plusieurs voix, ainsi qu'en alternance.

Nous passons donc à ce point 3 de l'ordre du jour, à savoir le rapport du Conseil communal du 17 juin 2015 relatif aux mesures d'économies touchant le personnel communal, le projet d'arrêté urgent du NPL déposé le 4 mai 2015 proposant que le Conseil communal renonce au 13^{ème} salaire pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, dont l'urgence a été acceptée le 29 juin 2015, ainsi que le projet d'arrêté urgent du NPL déposé le 2 juin 2015 concernant les conditions et les modalités de remplacement de personnel et de créations de postes au sein de l'administration communale dont nous avons également déjà accepté l'urgence. Ces points seront traités dans le cadre d'un seul et même débat qui sera long, et puis nous passerons ensuite de manière séparée au vote de chacun de ces points. Nous pouvons ouvrir les débats.

Le Conseil communal a demandé à pouvoir faire une intervention préalable, je cède donc la parole à M. Théo Huguenin-Elie.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je souhaitais prononcer quelques mots liminaires pour évoquer l'état d'esprit qui est celui du Conseil communal, l'état d'esprit qui doit présider ce soir à nos débats, l'état d'esprit qui devra nous accompagner ces prochaines années.

Nous sommes au pied d'un mur, 2016, haut de près de CHF 20'000'000.- si nous intégrons les reports de charges que le Conseil d'Etat nous promet, de près de CHF 14'000'000.- si l'Etat renonce à la bascule de l'impôt frontalier et aux reports de charges. En outre, les prévisions fiscales sont mauvaises. Désormais nous pouvons l'affirmer, la crise économique est à nos portes.

C'est dans ce contexte que nous nous réunissons ce soir pour franchir une étape qui n'est pas la moins difficile, parce qu'elle touche directement nos collaborateurs. Cette étape, le Conseil communal est convaincu que nous devons la franchir ensemble. Pour se faire, le Conseil communal a cherché à travailler de manière participative et transparente. Nous avons échangé, dans un climat extrêmement constructif, à de multiples reprises,

avec la commission financière. Nous avons négocié de manière active et positive avec les syndicats. Si nous avons trouvé un accord avec le syndicat des agents de police, ce ne fût pas possible avec le syndicat des services publics. Toutefois, le SSP a relevé la qualité du travail effectué, la prise en considération de nombreuses remarques et l'écoute dont nous avons fait preuve. J'espère ne pas les trahir.

Chaque conseiller communal a rencontré ses collaborateurs, service par service, afin que tous puissent s'exprimer. Ces échanges furent très instructifs. Ils furent également parfois touchants. Le premier souci exprimé par nos collaborateurs est le maintien de la qualité du service public. Cet attachement à la ville, à ses citoyens, à la mission qui est la nôtre, j'aimerais le relever ici et nous en savons gré à nos collaborateurs et nous les en remercions. Les autres préoccupations qui ont été exprimées touchaient à la protection des collaborateurs les plus modestes et les plus jeunes et à la nécessité de mesures justes et équitables. Vous remarquerez avec nous, avec bonheur, que ce n'est pas leur porte-monnaie que défendent d'abord nos collaborateurs, c'est le service aux citoyens et une certaine idée de la solidarité.

Le Conseil communal a fait la synthèse de ces échanges et a mis en place un système, certes assez complexe, mais surtout subtil, sensible et social. A titre personnel, je n'ai jamais vu l'équivalent lorsque des autorités prennent ce type de mesures. Pensez seulement à ce qui s'est passé ici-même en 2006 et 2007, pensez seulement aux contributions de solidarité, au blocage partiel ou total des échelons, ou encore à l'indexation négative des salaires décidés par l'Etat ces dix dernières années. Notre grande satisfaction, à l'heure de devoir prendre des mesures aussi détestables, c'est que le caractère ouvert, sensible et social de notre démarche et de nos propositions ait été reconnu et exprimé dans de très nombreux témoignages de collaborateurs.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, si j'évoque ce travail difficile et le chemin parcouru depuis les sifflets et les lazzis du 21 avril 2015 sur la place de l'Hôtel de Ville, c'est pour vous enjoindre à trouver un chemin fédérateur. C'est un Conseil communal uni face à l'adversité, conscient plus que jamais de la profondeur de la crise financière et économique qui s'adresse à vous pour que les institutions responsables soient capables de dépasser les clivages et les dogmes pour donner un signal fort à notre population inquiète et au canton qui nous observe. Nous sommes réunis et unis pour prendre nos responsabilités comme pour demander et obtenir un cadre cantonal juste et respectueux.

M. Yves Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me récusé.

Mme Celia Clerc, Présidente : Bien. Nous prenons acte de la récusation de M. Morel et je passe la parole à M. Jobin pour le PS.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après les comptes 2014 catastrophiques, le budget 2015 révisé dramatique et les mauvaises nouvelles conjoncturelles qui s'accumulent pour le budget 2016 et les comptes 2015, le groupe socialiste a accueilli ce rapport avec une certaine appréhension. Soyons honnêtes, la boule au ventre. La boule au ventre de la responsabilité d'élu, celle que l'on doit assumer à contrecœur, mais avec intelligence, humanisme et bien sûr la fibre sociale qui anime notre groupe dans tout son engagement.

Pour rappel, les comptes 2014 présentaient un déficit de CHF 12'000'000.-, soit une différence de CHF 14'000'000.- avec le budget 2014, essentiellement dû à un refus net important des rentrées fiscales. Les différences entre les recettes fiscales 2014, budgétisées de CHF 133'000'000.- contre CHF 118'200'000.- dans les comptes 2014 sont donc abyssales. Quant au budget 2015 révisé, que le Conseil général vient d'accepter, il est déficitaire de CHF 11'500'000.- et il ne devrait rester à la ville que CHF 5'000'000.- de fortune à la fin de l'année 2015. Mais le ralentissement économique se concrétise dramatiquement pour les comptes 2015. En résumé, les recettes fiscales sont passées de 2012 à 2015 de CHF 126'000'000.- à 116'000'000.-, soit CHF 10'000'000.- de moins. Ainsi, contrairement à ce que certaines voix populistes laissent toujours entendre, et ce malgré les nombreux rapports et analyses du problème, cette différence-là ne provient pas de l'erreur budgétaire de M. Monnard de CHF 6'000'000.-, et encore moins d'une erreur du Conseil communal, mais d'une part d'une baisse conjoncturelle liée aux personnes morales, pour la moitié environ, et d'autre part, pour l'autre moitié, de la réforme de la fiscalité : celle des entreprises pour CHF 2'200'000.-, et celle des personnes physiques pour CHF 1'500'000.-, malgré l'augmentation de la population. Par conséquent, avec semble-t-il les communes des Brenets et de la Tène, la ville de La Chaux-de-Fonds semble être une des seules communes du canton autant impactée par la récente réforme fiscale.

Mais ce n'est pas tout. Alors que la situation financière de notre collectivité est désastreuse, les mauvaises nouvelles s'accumulent. Le Conseil communal et notre législatif, qui travaillent déjà sans relâche pour trouver CHF 7'000'000.- d'économies afin de présenter un budget 2016 toujours déficitaire d'environ CHF 5'000'000.- doivent maintenant faire face à la préparation d'un budget 2016 qui s'annonce encore plus difficile à cause des mesures décidées sans discernement et annoncées unilatéralement par le Conseil d'Etat. Il y a tout d'abord, M. Théo Huguenin-Elie l'a dit, la bascule de l'impôt sur les frontaliers. Ensuite, notre tissu industriel souffre. Les recettes fiscales des personnes morales déjà basses pourraient devenir anémiques, alors que d'autres communes, et le canton,

profitent de la réforme de l'imposition des personnes morales. Ce dernier, par exemple, se paye le luxe de rembourser CHF 50'000'000.- de sa dette dans ses comptes 2014 bénéficiaires, et certaines communes, déjà les plus riches du canton, pensent abaisser encore leur taux d'impôts communaux. Il faut encore ajouter la loi sur l'approvisionnement en électricité, qui pourrait entrer en vigueur en 2016 : CHF 1'500'000.- de moins pour la ville. Finalement, à ces perspectives financières déjà extrêmement difficiles s'ajouteraient encore les reports de charges prévus par le canton, qui s'élèveraient pour la ville à plus de CHF 2'000'000.- pour 2016, et à plus de CHF 7'000'000.- pour les années 2017 et suivantes. Ce ne sera donc plus CHF 10'000'000.- qu'il faudra économiser, mais CHF 20'000'000.- pour retrouver l'équilibre.

Si après un tableau pareillement noir, certains groupes continuaient de nier l'évidence de la nécessité de prendre des mesures de crise, ou persistaient à chercher les coupables pour se profiler en sauveurs de la cité au lieu de prendre leur responsabilité d'élus humainement, dignement et avec intelligence, nous refuserions toutes leurs propositions, notamment les prélèvements linéaires de 10%, les suppressions de postes sans analyse des besoins, ou encore la suppression du 13^{ème} salaire. Toutefois, la majorité de notre groupe acceptera l'amendement UDC qui propose d'élever la retenue sur le salaire du Conseil communal à 3%. J'y reviendrai.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, nous devons nous battre pour retarder l'échéance d'une bascule d'impôt sur les frontaliers. Oui, nous devons tout faire pour différer l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité, il n'y a aucune urgence. Oui, nous devons remettre sur la table du Conseil d'Etat et du Grand Conseil les réformes de la fiscalité, dont la répartition des bénéfices est profondément inégale. En effet, il n'est pas juste et il n'est pas social que cette réforme ne profite pas à tous les citoyens et citoyennes de ce canton. Les résultats concrets de cette répartition des revenus de l'impôt sont la négation même de la rhétorique du Conseil d'Etat, qui prône un seul espace tout en niant le rôle de centre de notre ville. Pour que le canton ne devienne plus qu'un seul espace, il ne suffit pas de se lever devant le Grand Conseil et de dire *"Un canton, un espace"*, ni d'écrire dans les rapports *"Un canton, un espace"*, ni de répéter inlassablement *"Un canton, un espace"*. Pour que les slogans se concrétisent, il faut de l'action. C'est pourquoi nous revendiquons la réforme de la réforme de la fiscalité sous le slogan *"Un canton, un seul espace, et une répartition des recettes fiscales équitable"*. Et pourquoi pas une fiscalité unique, finalement. En effet, ceux qui se permettent de proposer une circonscription électorale unique devraient avoir le courage de l'accompagner d'une fiscalité unique. Alors, peut-être, leur slogan *"Un canton, un espace"* prendrait tout son sens. Enfin, oui, nous devons aussi nous battre contre les reports de charges prévus par le canton pour qu'ils ne se concrétisent pas sans compensation équitable.

Mais, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, pour gagner les batailles que je viens d'évoquer, il faudra un minimum de crédibilité. Or, ce n'est pas en refusant toutes mesures, ni en pointant du doigt quelques responsables politiques que nous gagnerons. Au contraire, c'est bien en prenant nos responsabilités, sans se voiler la face et sans lancer d'écran de fumée. Sans nier que même si nous gagnons sur la réforme de la fiscalité et sur les reports de charge, la situation financière de notre commune est critique et nécessite des mesures drastiques et dures, dignes d'un effort de guerre. Les groupes qui, dans ce parlement, voudraient rapporter la responsabilité des efforts à fournir sur le canton uniquement, ou sur les membres du Conseil communal de manière punitive ne font preuve que de populisme et ne veulent pas voir la réalité en face.

Face à cette situation financière, c'est avec la conscience et toute la responsabilité qui pèse sur nos institutions que notre groupe a pris connaissance de ce rapport et des mesures qui touchent le personnel communal.

Tout d'abord, nous tenons à relever que si le Conseil communal et les syndicats ne sont finalement pas arrivés à un accord formel et officiel sur les mesures qui nous sont proposées ce soir, nous constatons que les partenaires sociaux ont joué pleinement leur rôle et que les premières propositions d'économies de l'employeur ont évolué socialement. Les syndicats ont ainsi obtenu des mesures plus sociales et divisé par deux les premières propositions du Conseil communal. Nous tenons ici tout particulièrement à remercier les syndicats, ainsi que notre conseiller communal et Président de la Ville, Théo Huguenin-Elie, pour l'énorme travail accompli.

Les retenues proposées ne seront pas linéaires et aveugles, mais progressives et socialement réfléchies, en tenant compte du revenu et en assurant un salaire égal au revenu 2015 pour les salaires inférieurs à CHF 5'000.-. En effet, alors que d'autres collectivités publiques prélèvent, ou ont prélevé pendant des années des contributions dites de solidarité de 2,5% linéaires et aveugles, et qu'elles n'appliquent pas ou rarement les règlements sur la progression des salaires, les mesures qui sont proposées ce soir sont progressives et ne touchent pas les progressions salariales automatiques, ce qui concrètement concerne principalement les jeunes et les bas salaires, et assure un salaire équivalent au revenu de CHF 5'000.- au moins. Concrètement donc, les salaires jusqu'à CHF 5'000.- contribueront à hauteur de 1,5% avec la garantie dont je viens de parler, les salaires jusqu'à CHF 7'500.- à hauteur de 1,66% et ceux jusqu'à CHF 10'000.- mensuels à hauteur de 1,875%, etc. Le Conseil communal, lui, à 2,7% selon la proposition, proposition que l'UDC propose avec son amendement de passer à 3% et donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'une partie de notre groupe acceptera. Ainsi, comparé aux

mesures salariales de 2006 et 2007, seul le Conseil communal contribuera plus en 2016 et 2017 qu'en 2006 et 2007.

A ce sujet, puisque le rapport ne le dit pas, nous souhaitons savoir combien de postes sont concernés par la garantie sociale du salaire au-dessous de CHF 5'000.- et pour quel montant.

Enfin, s'il est vrai que certaines propositions pertinentes des syndicats n'ont pas été retenues, nous estimons, comme le Conseil communal, qu'il est juridiquement et socialement plus judicieux d'annoncer aujourd'hui déjà les mesures prévues. En effet, les contrats de droit privé et de droit public ne peuvent pas être bouleversés du jour au lendemain et il est important que les collaborateurs puissent se préparer et, dans la mesure du possible, s'organiser. De plus, vu le gel des engagements et de non-remplacement annoncés, nous voyons mal comment compenser les mesures de crise, qui ont un effet sur les charges de travail des collaborateurs par le prêt proposé par les syndicats en heures de travail, qui aura les mêmes effets. Oui, il ne serait pas sot d'évaluer les missions indispensables avant de fixer les mesures d'économie sur les salaires. Mais ne soyons pas dupes, ou populistes. Les deux types de mesures seront nécessaires, et le plus vite possible. Et c'est dans ce sens que nous comprenons le présent rapport, qui appelle lesdites mesures "mesures initiales".

Toutefois, nous relevons que des mesures lourdes ont déjà été votées dans le budget révisé 2015. Ainsi, concernant les autres mesures, soit le gel ciblé des engagements, des délais de carence et non-remplacements, nous les comprenons mais nous n'accepterons pas d'autres mesures plus douloureuses sans la fameuse réévaluation de l'ensemble des prestations.

Finalement, concernant l'arrêté proposé par le NPL, il est le copié-collé de l'arrêté du 8 mars 2006 du Conseil d'Etat fixant les conditions et modalités de remplacement du personnel cantonal, sauf que les auteurs ont supprimé l'article 7, qui concernait les enseignants et le personnel de l'hôpital psychiatrique, sans le remplacer, donc il manque l'article 7. Il s'agit d'un arrêté du Conseil d'Etat. Nous estimons, en tout cas la majorité du groupe, à l'instar de l'exécutif cantonal, que ces mesures sont des mesures opérationnelles de la compétence du Conseil communal. Partant, nous invitons le Conseil communal à adopter un tel arrêté, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, la majorité, ou en tout cas une partie de notre groupe ne votera pas cette proposition, estimant qu'elle relève des prérogatives du Conseil communal et non de celles du Conseil général.

Oui, il faudra réévaluer les missions de l'administration communale et réorganiser les prestations. Oui, ces mesures auront des conséquences sur le travail du personnel. C'est pourquoi nous demandons que le personnel soit associé et préservé. Les cadres devront notamment prendre la mesure des conséquences des non-remplacements et des délais de carence. Il est impératif de tout mettre en œuvre pour conserver la motivation et les conditions de travail du personnel malgré la retenue de

crise. Par ailleurs, afin que les mesures soient bien comprises et que les collaborateurs soient préservés de la grogne de la cité, la population devra être dûment informée et si les prestations doivent être réduites au niveau des horaires, ou si des délais d'attente ou de suspension de procédures doivent être mises en place. Les cadres et le Conseil communal devront donc ainsi être en première ligne pour expliquer lesdites conséquences et le personnel sur le terrain derrière un guichet ne devra pas être laissé et livré à lui-même. Nous demandons donc au Conseil communal ce qu'il pense mettre concrètement en œuvre pour encadrer le personnel et informer nos citoyens.

C'est donc avec regret et à contrecœur, mais en prenant toute la mesure de la situation dramatique de nos finances et ce, indépendamment des décisions cantonales de ces dernières années et à venir, et en prenant toute la mesure de nos responsabilités d'élus que la majorité du groupe socialiste acceptera ce rapport et les arrêtés du Conseil communal, tout en demandant que soit portée une attention particulière aux conditions de travail des collaborateurs, spécialement pour les professions pénibles et les collaborateurs aux revenus les plus faibles. Merci de votre attention.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'important rapport dont nous débattons ce soir a retenu la plus haute attention du PLR.

Il faut en préambule saluer le grand travail de réflexion qui a été fait par le Conseil communal. Mais certains voudraient rendre l'Etat totalement responsable des problèmes financiers de la ville. S'il est certain que les reports de charge, la répartition différente des impôts et la suppression de certaines subventions de la part de l'Etat sont inadmissibles, il est de notre devoir de chercher toutes les pistes d'économies possibles à l'interne. Nous démontrerons ainsi à l'Etat notre volonté de sortir de l'ornière et serons ainsi, avec l'aide des autres communes, plus à même de faire renoncer l'Etat à certains reports de charge.

Bien que ce rapport soit intitulé *relatif aux mesures d'économie touchant le personnel communal*, il va en fait beaucoup plus loin. Il y a des mesures à prendre immédiatement pour éviter que le bateau ne coule et il y a également en page 8 le tableau des bases de réflexions qui serviront de fil conducteur dans les années à venir et qui devront nous permettre de remettre la main sur le gouvernail et de garder le cap avec sérénité.

Il ne faut néanmoins pas se voiler la face. Ce n'est pas l'acceptation de cet unique rapport qui nous ramènera dans les chiffres noirs. Il est néanmoins indispensable d'agir également sur la masse salariale. On peut à ce sujet saluer l'ouverture d'esprit du syndicat des agents de police, et en même temps déplorer l'accueil négatif du SSP aux mesures proposées par le Conseil communal. Même si l'effort demandé au personnel communal est conséquent, on peut néanmoins se poser la question de savoir si le

SSP est là pour attiser les braises ou pour chercher un consensus permettant de préserver la paix sociale.

Le groupe PLR est conscient que cette mesure n'est pas facile à accepter, mais il est évident que la masse salariale des employés pèse trop lourd dans le budget et qu'il faut prendre des mesures là aussi. Le Conseil communal a proposé cette voie plutôt que celle des licenciements, espérons qu'elle suffira.

Pour en revenir au rapport proprement dit, nous avons néanmoins certaines critiques à formuler. S'il est juste que les personnes travaillant à 100% pour un salaire inférieur ou égal à CHF 5'000.- ne soient pas touchées par les mesures d'économie, nous ne trouvons pas normal que les personnes qui gagnent CHF 5'000.- ou moins mais ne travaillant pas à temps complet ne soient pas touchées par lesdites mesures. Par soucis d'équité, il aurait fallu considérer les salaires par rapport à un taux de 100%. De plus, la mesure d'encouragement au temps partiel, offrant la possibilité de diminuer le temps de travail de 10% pour une réduction de traitement de seulement 5% nous laisse très sceptiques. Dans les faits, cela revient à accorder aux employés concernés une augmentation de 5%, certes limitée dans le temps. De plus, si du jour au lendemain le travail peut être fait même si un certain nombre de collaborateurs travaillent 10% de moins, on est en droit de douter de l'efficacité et de la planification du travail dans certains services. Enfin, nous aurions préféré la suppression des échelons automatiques et la conservation des progressions servies en fonction de la qualité des prestations des collaborateurs. Par contre, nous approuvons le fait que la rente pont ne soit pas octroyée automatiquement en cas de retraite anticipée, mais seulement dans le cas où cela amène des économies pour la commune.

Néanmoins, malgré ces quelques bémols, le PLR va accepter ce rapport tel que présenté. En effet, la démocratie fonctionne quand il y a des concessions faites de part et d'autre. De plus, il faut que le Conseil communal puisse agir vite et bien. Je vous remercie de votre écoute et je passe maintenant la parole à mon collègue Claude-André Moser pour développer les points b et c de ce même objet. Merci.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A propos du renoncement au 13^{ème} salaire pour les conseillers communaux, le PLR refuse ce projet d'arrêté.

Nous sommes d'accord que les mesures salariales doivent toucher tous les salariés. Le barème progressif préserve les bas salaires, pas les plus hauts salaires. Les conseillers communaux doivent être logiquement, selon le principe proposé, aussi touchés par ces mesures. Il s'agit de mesures exceptionnelles de solidarité, liées à la situation budgétaire de la ville, qui vaut mieux que des licenciements, on l'a dit, et non une mesure punitive. Un tel arrêté visant le Conseil communal émet un jugement de

valeur injustifié et qui n'a pas lieu d'être ici. Contrairement aux autres employés communaux, les conseillers communaux sont soumis tous les quatre ans au verdict du peuple. C'est une activité à risque, et tout le monde n'est pas prêt à quitter un emploi plus sûr pour occuper un tel poste. Il ne faut pas encore y ajouter des embûches possibles, sinon on ne trouvera plus de personnalités de valeurs pour occuper ces fonctions, par ailleurs très médiatisées positivement, mais aussi facilement négativement. Si la gouvernance d'un membre, ou des membres de l'exécutif n'est pas jugée adéquate, elle est sanctionnée au moment des élections. S'il fait preuve d'incompétence, son parti peut lui demander de démissionner. Pour une faute plus grave encore, il peut être destitué par l'autorité. L'application de cet arrêté sortirait du cadre des mesures de solidarité prises.

Concernant l'autre arrêté et les conditions et modalités de remplacement du personnel, les mesures prises et exposées par le Conseil communal répondent logiquement et pleinement aux besoins de l'organisation nouvelle exigée. Les restructurations doivent d'abord se faire selon des critères objectifs et comptables. L'article 6, par exemple, n'est donc pour nous pas applicable. Il sort du contexte de nécessité. Le Conseil communal peut consulter les associations du personnel, mais pour le PLR, cela ne doit pas être une obligation.

Le PLR refuse donc ce projet d'arrêté. Merci de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est soumis par le Conseil communal traite d'un sujet fort sensible et extrêmement pénible. Sensible et pénible car ce rapport touche au revenu des employés de la ville, qui bien qu'ayant correctement rempli leurs fonctions et leurs missions, se voient aujourd'hui pris dans l'engrenage douloureux des mesures d'économies.

Pour rappel, l'orgueil plus que douteux d'un homme indélicat, mais également le manque flagrant de curiosité de ses collègues, nous parlons bien ici de l'exécutif de la ville, nous ont conduit à vive allure dans le mur que nous avons, à maintes reprises, seulement frôlé. Nous ne pourrions poursuivre notre intervention sans relever une fois de plus combien notre groupe avait tiré la sonnette d'alarme concernant la gestion du personnel et le manque de vision pour une réelle restructuration de notre collectivité publique. Gouverner c'est prévoir, or l'exécutif ne nous a souvent présenté qu'une vision limitée de l'avenir, celle liée aux engagements de dépenses, certes ambitieuse, mais raisonnablement hors de notre portée. Une représentante des Verts a même eu le courage de le dire devant nous il y a peu : la ville vit bien au-dessus de ses moyens.

Revenons à ce qui nous occupe aujourd'hui et plus précisément, ce qui nous préoccupe. Un rapport qui doit permettre une première économie de CHF 1'100'000.-. Certes, notre collectivité traverse une grave crise, pour ne pas dire très grave. Une crise que nous aurions pu et dû appréhender

une bonne année auparavant, mais la situation est là et nous ne pouvons qu'en prendre acte, hélas.

Comme le Conseil communal le dit dans son introduction, il souhaite nous convaincre de la nécessité de prendre rapidement des décisions. Sur ce plan, nous sommes entièrement d'accord avec lui, mais dès que nous arrivons en page 5 du même rapport et que nous parcourons le tableau du calcul de la retenue salariale envisagée au 1^{er} janvier 2016, nous sommes quelque peu surpris. En voici la cause : de prime abord, le calcul progressif nous paraît intéressant, voir même juste dans l'injustice que provoque cette mesure. Tous les collaborateurs sont ainsi touchés de manière progressive et ce du 1^{er} au 44^{ème} échelon de la grille salariale. Or, notre relative satisfaction retombe totalement lorsque nous constatons que le Conseil communal, qui se trouve hors classification de ladite grille, établit la retenue de son propre traitement sur la même base et à partir du même tableau. Il tente de nous faire gober un immense effort en y ajoutant "au-delà = 10%". Mais, si l'on fait une rapide analyse du résultat, il démontre que l'exécutif va subir une maigrelette retenue de 2,716%, soit moins de CHF 410.- par mois. Il apparaît clairement à nos yeux que ce geste du Conseil communal n'a rien de bien héroïque. Il représente à peine trois cafés par jours, même pas deux paquets de clopes.

Dès lors, le groupe UDC ne pourra soutenir le manque de courage et de volonté du Conseil communal. Ainsi il propose un amendement à l'arrêté n° 1, en ajoutant en son article premier une lettre f, stipulant que le Conseil communal participe à la mesure par une retenue de 3% net sur l'entier de son salaire. En acceptant cet amendement, nous pourrions ajouter un soupçon de crédibilité en cette micro-solidarité envers les collaborateurs de l'administration communale et une touche de responsabilité à assumer le fiasco des comptes 2014.

Certains pourraient croire, dans cette proposition, à une tentative de punition à l'encontre du Conseil communal. Nous ne sommes pas de cet avis. Il s'agit là pour nous que l'exécutif montre véritablement l'exemple. Un symbole bienvenu, voire indispensable vis-à-vis d'un personnel de l'administration qui, lui, va subir cette mesure sans avoir son mot à dire.

Nous nous permettons de rappeler à notre Conseil général que la commission financière avait spontanément proposé une retenue de 5% sur l'ensemble des indemnités aux partis et aux élus. Un membre de l'exécutif nous a généreusement suggéré que nous devrions aller à 10%, ce que nous avons unanimement entériné, sans la moindre hésitation, et qui a conduit à présenter à notre autorité le projet d'arrêté accepté sans plus de retenue lors de la séance de révision du budget 2015. Il semble donc bien plus aisé de forcer la main aux autres qu'à soi-même (charité bien ordonnée...) et là, nous regrettons le comportement du Conseil communal que nous aurions apprécié plus flamboyant. Je rapporte cela avec d'autant

plus d'aisance que nous l'avions déjà révélé devant ce Conseil, après que le secret de fonction de la commission financière ait été levé.

Si notre juste amendement devait se voir opposer une fin de non-recevoir, ce serait fort regrettable et donnerait assurément une mauvaise image. Nous ne pourrions alors accepter les deux arrêtés présentés dans le rapport qu'avec de grandes difficultés. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je précise en préambule que M. Karim Boukhris a lui aussi souhaité se récuser sur cet objet. Il nous rejoindra plus tard.

Personnellement, je souhaite m'exprimer en deux temps, pour la simple raison, que vous allez comprendre tout de suite, que le POP refuse l'entrée en matière. Dès lors, au vu du nombre des élus POP ce soir au Conseil général, nous ne nous faisons aucune illusion sur la portée de ce geste, et nous exprimerons donc dans un deuxième temps.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP combat l'entrée en matière sur les mesures d'économies touchant le personnel communal. En effet, avant de prendre de nouvelles mesures, nous estimons qu'il est nécessaire d'entendre les explications du Conseil d'Etat sur l'avenir des finances de notre ville. Notre Conseil vient d'accepter le budget 2015 révisé, budget qui comporte toute une série de mesures d'économies sévères. Les mesures déjà prises et celles encore à venir sont provoquées directement par des décisions cantonales qui, toutes, tendent à péjorer notre situation financière.

La ville combat un incendie, alimenté par des décisions qui ne sont pas de son ressort. Réforme et répartition d'impôts sur les personnes morales, impôts des frontaliers, péréquation, reports de charge, et on en passe. Ainsi, privés de tout moyen d'action sur les causes de la crise, il nous apparaît nécessaire d'entendre les explications des autorités cantonales avant d'entamer un deuxième train de mesures.

A court terme, nous ne sommes sûrs que d'une seule chose : c'est que ni le budget révisé, ni les mesures salariales proposées ici ne suffiront à passer cette crise. Il est donc nécessaire d'entendre de la bouche même du Conseil d'Etat ce que les autorités cantonales nous réservent pour les années à venir. Ce n'est qu'après des explications circonstanciées que nous aurons une vision claire de l'ampleur du gouffre à combler et, partant, que nous pourrions décider quels moyens sont à mettre en œuvre. En l'état actuel, il ne faut pas se leurrer. Des mesures douloureuses devront encore être prises. En l'espèce, le report de ce débat ne constitue qu'un sursis nécessaire pour que nous puissions faire des choix cohérents dans les mesures à prendre : retenues de crise, suppressions de postes, hausse d'impôts, nous verrons. Toutes nous rebutent, mais nous ferons face aux

responsabilités qu'on nous impose. Cependant, nous aimerions le faire en connaissance de cause.

En résumé, nous souhaitons que le Conseil d'Etat nous explique, entre autres, pourquoi une ville qui perd plus de CHF 10'000'000.- de rentrées fiscales chaque année doit encore subir toute une série de reports de charges et de ponctions de revenus. Ceci alors que la réforme de l'imposition des personnes morales a permis au canton d'enregistrer des dizaines de millions supplémentaires. Qu'en sera-t-il alors d'ici quelques années, lorsque cette réforme aura déployée tous ses effets et que la période transitoire bénéficiaire ne sera qu'un chaleureux souvenir ? Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A l'ouverture des débats sur ce rapport, le groupe des Verts ne pourra vraisemblablement pas unanimement accepter ce rapport. Nous partons donc pour le moins partagés et notre vote final sera dépendant des réponses et éclaircissements apportés. Nous voulons croire, comme le Conseil communal, en l'avenir et en la prospérité future et retrouvée de notre cité. Nous voulons pouvoir garder la main sur notre destin et éviter la catastrophe. Pour cela, il est évident que nous devons essayer d'y travailler ensemble, tous et toutes ensemble. Vite écrit, mais pas si simple dans la vraie vie.

Le Conseil communal vient aujourd'hui devant notre autorité avec ce rapport concernant les seules mesures d'économies touchant le personnel communal. Certains et certaines parmi nous souhaiteraient cependant voir ces ponctions salariales être différées et ne devoir les appliquer que lorsque toutes les autres mesures auront été étudiées, que toutes les autres options auront été écartées. Pourquoi ne pas attendre le budget dans sa globalité ? Pourquoi ne pas dévoiler simultanément toutes les mesures que nous serons appelés à prendre ? Pourquoi dissocier ce sujet ? Parce que c'était le plus facile ? Parce qu'il fallait bien commencer par quelque chose ?

Nous voulons penser qu'en tant qu'employeur, le Conseil communal a souhaité prendre ses responsabilités. En effet, le Conseil communal a préféré anticiper, rencontrer employés et syndicats, tenter d'expliquer, plutôt que d'attendre le paquet global du budget 2016 et d'informer alors sans préavis de ses décisions, de les noyer au milieu de beaucoup d'autres. Car il y en aura beaucoup d'autres.

Nous voulons croire également qu'il ne s'agit pas juste de respecter des délais de procédure. Peut-être est-ce aussi pour marquer l'importance que le Conseil communal accorde à toutes ces personnes qui sont au service de notre communauté, au travail qu'elles fournissent jour après jour. Au fait que nous avons et aurons besoin de chacune d'elles, non

seulement pour redresser la barre de nos finances mais pour assurer quotidiennement le service à la population.

Les mesures d'économies touchant le personnel communal présentées ici aujourd'hui ne sont que la pointe de l'iceberg des sacrifices déjà opérés lors de l'élaboration du budget 2015 révisé et à opérer encore pour le budget 2016 à venir et les suivants. Nous ne nous voilons pas la face, mais les Verts, ou du moins certains d'entre eux, auraient souhaité que ces mesures-là soient les dernières à être mises en œuvre, après toutes les autres, bref, en tout dernier recours. Nous ne sommes pas une multinationale, après tout.

Les services travaillent actuellement à l'analyse des prestations délivrées par l'administration communale. Nous réitérons notre demande que celle-ci se fasse sans tabou, sans chasse gardée. Chaque mission, chaque tâche jusqu'ici réalisée avait certainement sa raison d'être, sa justification. Mais est-ce vraiment toujours le cas ? Faut-il toujours faire de cette manière ? Avec des moyens de cette ampleur ? En avons-nous encore les capacités financières ? Qu'est ce qui est de l'ordre de l'obligatoire ? Du nécessaire ? De l'utile ? Ou juste de l'agréable ?

Les Verts regrettent amèrement que ces mesures salariales soient les premières visibles et communiquées publiquement. Le Conseil communal peut-il nous éclairer au moins partiellement sur les démarches que nous savons déjà en cours dans les divers services afin d'établir un budget 2016 que nous qualifierons d'acceptable ? Le personnel a-t-il la possibilité de faire part de ses suggestions, peut-être par le biais d'une boîte à idées, ou que sais-je ? Le personnel est-il encouragé à s'impliquer dans cette réflexion ? Les gens de terrain ont souvent une vision différente, mais pas moins intéressante des options envisageables.

La marge de manœuvre du Conseil communal est restreinte. Les biens, services et marchandises ont déjà été diminués jusqu'à l'os, les subventions diminuées, voire supprimées, les investissements gelés, certains postes pas renouvelés. Pour le budget 2016, la masse salariale est la charge la plus lourde sur laquelle il nous est encore possible d'agir.

Les mesures présentées ici, bien que détestables, ont été revues sur certains points. La recherche d'économies au niveau de la masse salariale, mais avec une protection des plus bas salaires, démontre une prise en compte des employés en tant que personnes. Le maintien de l'octroi des échelons automatiques est également une bonne chose, car dans le cas contraire cette mesure se serait répercutée tout au long de la carrière de l'employé, sans rattrapage possible, jusqu'à l'obtention du dernier palier.

Oui, la situation financière est dramatique. Oui, il est et sera nécessaire de prendre des mesures douloureuses. Oui, cela aura des répercussions importantes sur le fonctionnement de la ville et donc sur la situation du personnel, sur le service à la population. Une restructuration

importante et fondamentale de notre administration est aujourd'hui nécessaire. Oui, il faut changer les choses, mais avec discernement.

Une administration est une organisation complexe, répartie en dicastères, constitués de services et habités d'employés loyaux, engagés et désireux de servir leur ville et ses habitants. Nous ne connaissons pas l'impact psychologique que pourront avoir ces prochaines mesures sur le moral des employés. Les incertitudes quant à l'avenir agissent généralement comme un poison aux conséquences systémiques insoupçonnées. Des dommages directs et collatéraux sont à craindre si l'on coupe aveuglément dans ce qui fait la spécificité de notre ville : départs probables de personnes de valeur que nous ne pourrions pas remplacer, même à futur. Mais aurons-nous encore le choix ? Nous voulons y croire, nous devons y croire. Tous ensemble.

Nous avons encore quelques questions et remarques. En page 2, il est précisé qu'entre 2012 et 2015, il y a une augmentation de 24 EPT qui sont de la compétence du Conseil communal. Est-ce qu'on pourrait savoir où et dans quels services ? En page 6 c, par rapport à la diminution du temps de travail de 10% et la rétribution de -5% seulement, quelles tâches prioriser, lesquelles abandonner ? En effet, afin que les employés ne soient pas mis sous pression, ce tri doit être clairement établi avec leurs supérieurs. En page 6, puce d, par rapport aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée : si nous lisons bien, nous craignons des inégalités de traitement. Cette mesure ne serait pas appliquée pour tous les ayants-droit puisqu'on y met une condition de neutralité des coûts. Est-ce juridiquement acceptable ? Est-ce éthiquement acceptable ? Ce problème réapparaît dans l'arrêté 2, alinéa 3 b. Page 6 e : La mobilité interne est une priorité afin d'éviter si possible d'éventuelles suppressions de postes. Si nous avons bien compris le sens de cette puce, ce qui devrait être si possible évité, ce sont les licenciements et là, la mobilité interne peut être une solution. Les postes, eux, devraient être soumis à analyse et éventuellement supprimés. L'arrêté n° 2 page 13 reste assez confus pour nous à cause notamment des références diverses à l'âge de la retraite, qui sont reprises tout au fond de cet arrêt. Si on pouvait éventuellement avoir quelques explications, cela pourrait nous éclairer.

Comme je vous l'ai déjà annoncé en préambule, les Vertes et Verts partent donc partagés sur ce rapport.

Quant au projet d'arrêté, en ce qui concerne le premier, qui à la lettre b, nous l'assimilons à une attaque frontale à l'encontre du Conseil communal et ce n'est pas dans cet esprit que nous pourrions traverser cette crise. Nous le refuserons donc.

Celui qui est libellé à la petite lettre c, comme l'a déjà dit un des intervenants précédents, n'est pas de notre compétence. Ce travail est à faire à l'intérieur des services, entre les services. Le Conseil communal fera des propositions, le Conseil général les ratifiera, ou pas.

Oui, aujourd'hui nous n'avons plus les mêmes moyens. Nous devons faire avec. CHF 10'000'000.- de moins en trois ans, cela a aussi déjà été dit, et l'avenir n'est pas très réjouissant. Pour revenir à ce qui a été dit auparavant, 10% pour les élus et les partis, ce n'est juste pas comparable avec un salaire de conseiller communal. Je vous remercie.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A l'instar du POP, nous refuserons l'entrée en matière. On interviendra donc en deux temps.

Lorsque l'on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale. Depuis la découverte de ces impérities financières, le Conseil communal voit un peu des galeux partout. Les fonctionnaires de la ville sont des galeux, ils coûtent trop cher, on va réduire leur salaire. Les conseillers généraux sont des galeux, on leur demande d'abandonner 10% de leurs jetons de présence. Les autres villes du canton sont des galeuses, elles ont géré leurs finances avec prudence et peuvent vivre sans chercher, comme nous, des poux chez les galeux. En réalité, si Philippe Morris payait ses impôts à La Chaux-de-Fonds, la majorité de notre Conseil, la majorité politique de cette ville aurait hypothéqué jusqu'à ses serrures pour dépenser un peu plus, engager un peu plus, hypertrophier un peu plus du nombril, et mégalomaner un peu plus.

Depuis qu'il est sans le sou, notre Conseil communal voit des galeux partout, mais curieusement, il y a des endroits où, faute d'y porter le regard, il n'y voit ni gale, ni galeux. En réalité, il ne voit rien, parce qu'il ne regarde pas très bien. Tout le monde doit faire l'effort pour sauver la ville, mais pas les directeurs d'école, générant par là une magnifique inégalité de traitement pour le personnel communal, qui ouvre une voie royale pour un certain nombre d'autres procédures. Les directeurs d'école sont, ou seront, pourtant des employés communaux comme tous les autres. Mais il faut croire qu'ils ne sont ni chiens, ni galeux. Et puis, il y a le Conseil communal lui-même. Chacun économise, mais pas lui. Personne ne dépense, mais lui ne connaît pas de limites.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, la fonction publique de la ville est innocente des choix de notre Conseil communal, fonction publique qui a fait son travail correctement, contrairement au Conseil communal, en fonction de ce que nous avons déjà appris depuis le mois de février. La fonction publique est innocente des approbations de notre Conseil général, qui a coupablement validé les propositions démesurées de son exécutif. Si la responsabilité politique a un sens, nous devons assumer les erreurs que la majorité de ce Conseil a accepté et que nous, avec d'autres groupes, avons toujours refusé. C'est notre conviction. Mais notre conviction, parce que nous l'avons apprise assez sèchement, c'est aussi que la responsabilité politique s'applique évidemment aux exécutifs. Notre exécutif a clairement fauté.

Nous demandons le maintien du salaire des fonctionnaires qui vivent, mangent, payent leurs impôts ici et participent au développement de notre ville. Nous demandons une participation significative du Conseil communal aux efforts d'économie qu'il exige des innocents. Nous demandons une participation significative des chefs de services et des directeurs d'écoles aux efforts d'économie qu'on impose injustement aux subordonnés.

L'équité, Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est quand les coupables et les nantis payent pour les innocents et les démunis. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale.

Plusieurs voix dans le public : La rage.

M. Frédéric Hainard, NPL : Si le Conseil communal s'oppose à la proposition que nous faisons ce soir, si la majorité de ce Conseil général s'oppose à la proposition que nous faisons ce soir, la majorité de cette ville prouvera ainsi à la fonction publique et aux citoyens bernés par son déni d'incompétence que cette majorité est indigne à la foi, et représente tant la gale, le galeux, que le chien. Nous refuserons l'entrée en matière.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière, plus ou moins acceptée. Je vais essayer de répondre aux différentes questions et essayer de vous convaincre de la justesse de ce rapport.

Tout d'abord, M. Jobin nous dit que nous avons de gros problèmes avec les recettes fiscales. Effectivement, c'est un des grands problèmes. Mais la tendance est toujours à la baisse. Même notre budget 2015 révisé ne se confirme pas, il semble que la tendance soit encore plus grave. Donc nous allons avoir de sérieux problèmes de recettes fiscales. Nous avons un certain nombre de problèmes avec le Conseil d'Etat, effectivement. Il ne faut pas cesser de discuter avec lui. On ne doit pas simplement accepter les reports de charge, nous allons nous battre. Mais comme certains l'ont dit, il faut aussi d'abord travailler chez nous. On ne peut pas juste dire "*c'est les autres*", on doit travailler sur les deux côtés en même temps, dire aux autres qu'on n'est pas d'accord avec ce qui se prépare, mais aussi montrer que nous, nous travaillons dans notre administration, parce qu'effectivement, tout n'a pas été fait tout à fait juste, ou en tout cas a été fait en fonction de moyens qu'on croyait avoir et qu'aujourd'hui nous n'avons plus. Donc, un certain nombre de mesures sont proposées ce soir.

M. Jobin voudrait savoir combien de personnes ne sont pas touchées par cette mesure. Sur l'ensemble de l'administration, il y a 298 personnes qui ne seront pas touchées par cette mesure puisqu'elles gagnent CHF 5'000.- ou moins. Et effectivement, les personnes qui ne travaillent pas à 100% ne sont pas touchées non plus. Si elles ont un salaire de

CHF 3'500.- à 50%, cela veut dire CHF 7'000.- par mois, elles ne seront pas touchées. Ce nombre de personnes qui ne sont pas touchées représente un montant de CHF 198'000.-. Soit CHF 198'000.- d'économies que nous n'avons pas mis en place.

Ensuite, vous avez aussi parlé des informations que l'on doit donner à la population. J'y reviendrai, on en n'est encore de loin pas là. On doit d'abord savoir ce que l'on va faire, en plus de ces mesures que nous proposons ce soir, et à partir de là, quand le Conseil communal aura décidé de ce qu'il entend mettre en place, bien évidemment il faudra informer les collaborateurs en premier lieu. Mais en fait, vous verrez qu'ils ne sont pas simplement informés, ils sont partie prenante dans nos réflexions. Et puis, si certaines prestations sont supprimées, bien évidemment qu'on devra transmettre l'information à la population. On ne peut pas simplement changer un certain nombre de choses qui se faisaient d'habitude sans rien dire. On doit communiquer.

M. Curty, vous nous dites qu'il faut chercher des pistes à l'interne. C'est ce que nous sommes en train de faire, bien évidemment. Il y en a un certain nombre, je vais y revenir en répondant aux nombreuses questions des Verts, dont j'avais reçu la liste. Vous étiez favorables au non-octroi des échelons quantitatifs mais plutôt de donner des échelons qualitatifs. Vous voyez que dans ce Conseil, c'est vraiment de la politique, il y a des gens qui sont pour donner des échelons quantitatifs, d'autres des échelons qualitatifs. Le Conseil communal a décidé de procéder en maintenant les échelons quantitatifs et le PLR accepte, comme je l'ai compris, bien que cela n'entre pas dans vos convictions.

La réduction du temps va aussi être discutée avec le personnel, parce que réduire 10% de son temps de travail et avoir une diminution de 5% de son salaire implique quand même quelques problèmes au sein de l'administration. Il est évident que le Conseil communal doit bien contrôler la démarche et il n'est pas question que des gens puissent réduire leur temps de travail et que ce soit les collègues qui gardent leur taux d'activité et qui doivent travailler plus. C'est bien pour cela que le Conseil communal s'est réservé le droit de réfléchir à cette problématique et pas simplement d'octroyer 10% de réduction de temps de travail.

Concernant le 13^{ème} salaire, c'est M. Huguenin-Elie qui s'exprimera tout à l'heure à ce propos.

Ensuite, M. Schafroth s'est surtout exprimé sur le problème du salaire qui doit être réduit au niveau du Conseil communal. C'est également M. Huguenin-Elie qui vous répondra.

M. Favre, vous avez juste parlé de l'entrée en matière, vous allez y revenir, mais on ne peut pas juste attendre que l'on rencontre l'Etat, que l'on conteste les mesures. Nous avons discuté avec l'Etat, vous discuterez peut-être avec l'Etat, mais vous verrez qu'il est extrêmement difficile de faire changer quoi que ce soit. La machine est en route. Le Conseil d'Etat a

de nombreux problèmes, qu'il essaye de régler, et bien entendu je ne soutiens pas les mesures qu'il entend prendre vis-à-vis de notre ville, mais cela va être compliqué d'agir là-contre. Donc nous ne pouvons pas simplement espérer qu'il va entrer en matière avec nous et ne rien entreprendre aujourd'hui au niveau de la ville. C'est pourquoi nous sommes en plein travail.

Ensuite, Mme Erard, vous avez eu de nombreuses questions. Je vais essayer de les reprendre, vous me rappellerez si j'en ai oublié quelques-unes. Je vais déjà répondre aux questions que j'avais reçues en avance.

Pourquoi attendre le budget dans sa globalité ? Pourquoi prenons-nous ce soir des mesures sur les salaires ? Tout simplement parce que nous pensons que c'est une première mesure qui ne va évidemment pas régler tous nos problèmes, mais nous sommes en pleine élaboration du budget, et pour faire un beau budget, il faut connaître ce que l'on va mettre dans ce budget au niveau de la masse salariale. Et nous aimerions, quand nous vous présenterons un budget, avoir quand même déjà mis dans celui-ci les propositions qui sont dans ce rapport. Voilà pourquoi nous commençons déjà par ces mesures salariales. CHF 1'100'000.-, pour les personnes qui sont touchées, c'est beaucoup, mais par rapport au déficit que nous sommes en train de devoir combler, c'est quand même une toute petite partie pour le moment. Nous travaillons à d'autres choses.

Qu'est-ce que nous faisons ? Le personnel a été convié à réfléchir à la problématique de toutes les prestations dans la ville. Tous les chefs de service ont été réunis, on leur a demandé de réfléchir à un certain nombre de prestations qu'ils donnent et dans le rapport, vous avez ce tableau où on vous explique ce que l'on demandait de faire, c'était une base de réflexion. Ce tableau a été reproduit dans ce grand format, que chaque chef de service a dû remplir. On a reçu ces documents vendredi soir, chaque chef de service a rempli ce document en nous disant ce qu'il peut faire, ce qu'il ne peut plus faire, quelles sont les mesures qu'il peut encore entreprendre, qu'est-ce qu'on peut réduire, qu'est-ce qu'on peut imaginer comme restructuration entre services, qu'est-ce qu'il imagine, même chez son voisin, d'inutile. Donc il y a une grande ouverture. Et ce soir, j'ai sur mon bureau un paquet de feuilles épais parce qu'il y en a une pour chaque service et le Conseil communal, demain, va y travailler. On va devoir prendre tous ces documents qui ont été établis avec les chefs de service et les collaborateurs. Ils ne devaient pas travailler juste dans leur coin à remplir ce document, ils devaient le faire avec tous les collaborateurs. Et effectivement, les gens qui font le travail ont souvent de bonnes idées et peuvent nous apporter des améliorations que l'on a peut-être pas imaginées. Donc voilà ce que nous sommes en train de faire au niveau du budget. On n'a pas encore de réponses, on devra passer toutes ces remarques les unes après les autres par service et décider ce que l'on peut mettre en place et ce qui n'est tout à fait pas possible.

Au niveau des mesures salariales, vous disiez qu'on ne doit pas être juste tenu par des délais. Normalement, on nous avait dit qu'il fallait au moins annoncer au personnel ces mesures six mois avant. Maintenant, la séance a été reportée, nous ne sommes plus dans les six mois, mais dans les trois, quatre mois. Nous espérons que nous n'aurons pas de problèmes à ce niveau-là, mais il y avait quand même ce souci d'avertir les gens suffisamment tôt. Le personnel a la possibilité de faire part de ses suggestions. Il s'implique, j'espère. Nous allons étudier tout cela, mais j'espère que tout le monde s'est impliqué à préparer ce document.

Concernant les rentes pont, c'est le Conseil communal qui va décider, mais vous imaginez qu'on ne peut pas juste octroyer des rentes pont à tout le monde et que cela provoque encore plus de dépenses pour la ville. Parce que des rentes pont, on va les accorder effectivement si on peut se passer de la personne ou bien si avec un délai de carence, un remplacement à un niveau inférieur permet une économie. Donc chaque cas va être réfléchi, mais ce ne sera pas par rapport à la personne, mais par rapport à la fonction. Voir si réellement, pour la ville, c'est une opportunité de faire cette démarche. C'est pourquoi on ne peut pas simplement dire au personnel que tous ceux qui souhaitent une rente pont peuvent l'avoir. C'est cette explication qui est dans le règlement.

Vous aviez encore des questions sur les effectifs : j'ai pris le tableau qui se trouve dans les comptes 2014. On voit que sur ces vingt-quatre personnes, il y a trois personnes de plus à la gérance, une personne au musée des Beaux-Arts, trois personnes au musée d'Histoire, quatre personnes au musée d'Histoire naturelle, mais là il y a aussi eu des évolutions d'effectif à cause des réorganisations, des transformations, des contrats temporaires, des déménagements. Ça ressort comme ça, mais ce ne sont pas des postes qui ont été créés. Il y avait aussi le MIH pour deux, aux finances il y en a trois, au service technique il y en a cinq, et à la voirie trois. Ce qui représente les vingt-quatre personnes, mais bien souvent il y a des explications, ce ne sont pas juste des augmentations d'effectifs définitifs qui ont été faits.

Je crois que j'ai répondu à vos questions, est-ce que... ? La mobilité interne, évidemment qu'on va la favoriser, cela permet d'éviter de réengager des gens, ça permet peut-être de temps en temps de réduire dans un service une personne qui peut aller travailler dans un autre service, mais cela aussi, on ne peut pas le faire comme ça, sans discernement, si on remplace des gens, il va falloir organiser des cours de formation, on ne peut pas juste prendre les gens à une place et les poser ailleurs, ça ne va pas fonctionner de cette manière-là. Donc tout est très sensible, tout doit être réfléchi, et le Conseil communal va s'impliquer, ensemble, dans toutes ces mesures. Toutes ces mesures sont décidées au sein du Conseil communal; aucune mesure de ce type n'est prise par un conseiller communal tout seul. Voilà, j'ai répondu à vos questions.

M. Hainard, vous refusez l'entrée en matière, vous pensez que le Conseil communal est tout à fait incompétent, qu'il n'est pas correct. Que vous répondre ? Vous avez le droit de penser cela, je n'abonde pas dans votre façon de voir, mais c'est votre liberté de penser que nous ne prenons pas les bonnes mesures. Nous allons essayer de vous démontrer par la suite, dans l'élaboration du budget, que nous sommes en train de construire quelque chose, d'améliorer la situation. Mais évidemment qu'elle ne se change pas du jour au lendemain, il nous faut un petit peu de temps. C'est compliqué, quand on a une administration en route qui a besoin d'être restructurée. La tâche est longue et on ne va pas résoudre ce problème en entier en 2016.

Est-ce que vous voulez d'abord voter l'entrée en matière ou je réponds pour le point c ?

Mme Celia Clerc, Présidente : On va voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 24 voix contre 5.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous lis le développement rédigé par Mme Marchon et M. Gressot, qui sont les deux absents ce soir.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance du rapport sur les mesures d'économies touchant le personnel communal. Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour la sensibilité avec laquelle il y a empoigné ce dossier difficile. Il a particulièrement apprécié la non-linéarité de la retenue, ainsi que l'implantation de non-pénalisation des plus bas salaires. Nous sommes toutefois un peu inquiets de certains termes employés dans le rapport, qui laissent augurer des lendemains difficiles par rapport aux décisions à prendre. Tout nous laisse penser que ceci n'est qu'une première vague de mesures et que d'autres seront présentées avant peu de temps.

Le Conseil communal a vraiment été un très bon élève pour faire face à la pression imposée par le canton, par la baisse des rentrées fiscales liées à la nouvelle péréquation de l'imposition sur les personnes morales et qui n'en est qu'à ses prémises, si l'on entend les lourds reports de charges qui se profilent. Et ce, malgré les promesses faites, ou la nouvelle répartition des impôts des frontaliers.

L'exercice 2015 devrait laisser à la ville à peine quelques millions de fortune. Nous ne voyons pas par quelle acrobatie budgétaire il serait possible d'éviter la mise sous tutelle fin 2016. Est-ce que le Conseil communal considère des pistes d'actions qui nous permettraient d'envisager l'avenir avec plus d'optimisme ? Car dans cette perspective, il nous paraît tout simplement absurde de procéder à ces mesures d'économies, sachant qu'elles vont péjorer la motivation des employés,

progressivement la qualité des prestations à la population et donc, à terme, la possibilité de faire prospérer notre ville. Sachant d'autant plus que si l'iniquité de la répartition fiscale des personnes morales était réparée, le déficit serait comblé aussitôt.

C'est donc en bon élève que le Conseil communal procède à des mesures d'économies. Cruellement, le Conseil d'Etat, en bon élève, lui aussi, procède à des reports de charges et s'enorgueillit de ses résultats. Pendant ce temps, Cortaillod, grâce à la nouvelle répartition, a la joie de pouvoir, sans trop d'inquiétude, accéder aux désirs du PLR de baisser ses impôts de 2 points. Pendant ce temps aussi, une ville qui comporte 0,600 points par habitants est au bord de la faillite. Pendant ce temps, les 2% de personnes les plus riches du canton peuvent augmenter leur richesse de CHF 650'000'000.- en quatre ans. Ça suffit.

Si nous sommes vraiment très concernés par la situation financière actuelle de la ville, que l'invocation de la solidarité dans la description de ces mesures nous touche et nous interpelle, il nous paraît complètement malvenu de la faire reposer sur les employés de la ville et d'entamer, en bon élève, le processus de "Détroitisation" (de Detroit, USA) de notre belle ville ouvrière. Et pourquoi faire peser la charge sur la seule part des collaborateurs du service public qui dépendent encore de la ville, alors que le personnel de l'ensemble des sociétés et services ayant progressivement été externalisé en est lui exempté ? Gardons notre enthousiasme, le respect de nos employés et la qualité de nos structures et mettons toute notre énergie à convaincre nos députés, le Conseil d'Etat et la population de la ville afin que les inégalités de recettes soient réparées de toute urgence.

Le POP ne peut donc accepter les mesures proposées en l'état, mais pourrait éventuellement revoir sa position si l'amendement que nous allons présenter était accepté. Il est possible aussi que nous demandions une suspension de séance afin de permettre la discussion sur cet objet. Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'entête à faire payer les collaborateurs de la fonction publique par des ponctions injustes et iniques, voire antisociales, et de plus pour des effets modestes sur le déficit structurel.

De véritables mesures pour un sérieux coup de frein doivent être immédiatement entreprises, et cela sur plusieurs années. Des mesures véritablement marquantes, telles que la renonciation du 13^{ème} salaire par les membres du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2015 et jusqu'à 2018, à un véritable blocage des défenses, revoir la politique des emprunts dont on parle très peu, renoncer à tout engagement et la suspension de tous les investissements qui ne sont pas de première urgence. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. M. Favre se dit qu'il ne vaut pas la peine de prendre des mesures au niveau des salaires si de toute façon on va finir par être mis sous tutelle. Effectivement, si on prend la chose de cette manière, on peut se demander quelle est l'importance de ce million par rapport aux millions qui nous manquent. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire exactement ce que l'on est en train de faire, mais on a quand même une chance, c'est que l'on entre dans la loi MCH2, on doit revaloriser notre bilan et tous nos biens doivent être revus. Et certains biens sont sous-évalués. Donc on va certainement trouver des solutions pour ne pas être mis sous tutelle, pour avoir une fortune suffisante pour supporter quand même encore la problématique de 2016-2017, mais il faudra évidemment qu'ensuite, on trouve des solutions. Parce qu'on peut réévaluer notre bilan selon des valeurs réelles, on doit trouver des bonnes solutions, mais on doit aussi assurer que nos comptes de résultats soient équilibrés sur quatre ans, ça veut dire que si on a des déficits en 2016-2017, ils pourront être compensés en 2018-2019. Donc je ne peux pas encore vous garantir, mais je suis très confiante dans l'avenir. Nous avons peu de risques d'être mis sous tutelle. Nous allons trouver des solutions à ce niveau-là, c'est pourquoi nous devons vraiment, nous, travailler à la réduction de nos dépenses et à avoir un compte de résultats qui soit meilleur.

Concernant la répartition des personnes physiques, je suis 100% d'accord avec vous. Oui, on doit travailler à cela. Oui, on doit absolument obtenir que les gens qui travaillent à La Chaux-de-Fonds laissent une partie de leurs impôts à La Chaux-de-Fonds. C'est normal qu'ils en payent où ils habitent, mais c'est normal aussi qu'ils les payent à La Chaux-de-Fonds. Et le Conseil d'Etat doit absolument revoir sa façon de prélever les impôts, comme il l'a fait au niveau des personnes morales. Il y a une répartition dans tout le canton, on doit trouver un même système au niveau des personnes physiques sur la place de travail. On y travaille, on discute, mais ce n'est pas fait demain. Donc je suis d'accord avec vous, mais en attendant, on doit trouver des solutions.

M. Oltramare, vous proposez de supprimer les 13^{èmes} salaires. Certes, on peut supprimer cela, mais ça ne va pas faire énormément de différence. On travaille aussi à la suppression de tous les postes quand c'est possible, les investissements, vous le savez, ont tous été stoppés. Donc on est dans une situation où tout est bloqué. On travaille sur tout, plus rien n'est dépensé sans réflexion, tous les grands projets sont arrêtés.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, je me permets...

Mme Celia Clerc, Présidente : Monsieur ! Pour l'instant, on est au premier tour de parole. On va laisser le Conseil communal terminer puis

nous passerons au deuxième tour de parole au niveau du Conseil général, si ça va pour vous.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La gale est une maladie contagieuse provoquée par un parasite invisible à l'œil nu, un acarien appelé sarcopte. La gale est capricieuse, selon le NPL, puisqu'elle n'infecte pas, si j'ai bien compris son intervention, les directeurs d'école.

Le Conseil communal s'est posé la même question et je vous remercie de l'avoir posée ce soir. La question non pas de savoir si la gale était contagieuse pour tout le monde, mais si les directeurs devaient être touchés ou non par ces mesures. Nous avons demandé un avis à l'Etat, qui nous a répondu ceci : *"Les enseignants et les membres des directions d'école sont soumis aux règles de l'Etat concernant le système de rémunération. Ces personnes ont effectivement déjà fait l'objet de mesures d'économies. La loi sur le statut des fonctionnaires, à son article 52, prévoit qu'il est interdit aux communes et aux autres personnes morales intéressées de saisir un supplément de traitement au personnel de leur établissement d'enseignement public. Les dispositions qui suivent l'article 2 contiennent une série de règles qui délèguent les compétences en la matière au Conseil d'Etat, en particulier pour fixer le traitement des membres d'une direction d'école et du personnel enseignant, ainsi que, par exemple, intervenir sur le renchérissement. Ce qui précède ne laisse pas de place à des mesures communales ou intercommunales en matière de traitement des enseignants ou des directeurs. Cela vaut en positif, où l'interdiction est posée, mais aussi en négatif, puisque c'est le canton qui se voit attribuer les compétences. A ce stade, nous n'avons pas trouvé non plus dans la loi sur les communes, ni dans la loi sur la LFinEC, une disposition, même générale, qui réserverait l'intervention communale en la matière. En conclusion, pour le corps enseignant et les directions d'école relevant de la loi sur le statut de la fonction publique, nous trouvons une réponse à vos questions entre l'article 52 alinéa 3 et l'article 56 : le canton est compétent pour fixer le cadre. Une commune ne peut pas verser plus ou faire des économies au niveau du salaire des enseignants et des membres des directions, puisque seules les difficultés cantonales sont invoquées à l'article 56."*

Voilà. Je vous remercie d'avoir posé la question, parce que c'est une question récurrente, qu'on nous pose constamment, et j'espère que ce soir, j'ai pu répondre, en tout cas d'un point de vue juridique, et j'espère de manière claire, à vos interrogations. C'est la raison pour laquelle les directeurs de l'école de La Chaux-de-Fonds n'ont pas reçu le virus de la gale. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous savez, pour certains, le Conseil général est un théâtre, et quand le théâtre est plein - ce soir il l'est - les comédiens sont en forme et ils font des effets de manche. Ils font une sorte de cabotinage malveillant, désignent les galeux, nient la réalité et notamment la diminution des recettes fiscales, non pas comme on l'imaginait il y a encore quelques mois de CHF 10'000'000.-, mais la diminution des recettes fiscales pour la ville de La Chaux-de-Fonds en 2015 d'environ CHF 14'000'000.-. On va rappeler quelques éléments de la réalité. Evidemment, la réalité est toujours un peu plus complexe que les effets de manche.

Pour illustrer la difficulté dans laquelle se trouve la collectivité, il n'est pas inintéressant de comparer la situation actuelle à celle de l'année 2011. Pourquoi 2011 ? Parce qu'en 2011, le niveau des revenus fiscaux était à peu près identique à celui de 2015 selon le budget révisé, et on sait qu'on ne va pas arriver, aujourd'hui, à ce niveau 2015 du budget révisé. Donc les revenus 2011 et 2015, à peu près identiques pour la ville, y compris les fonds de redistribution des personnes morales, soit environ CHF 112'000'000.-. Or, vous n'ignorez pas qu'entre 2011 et 2015, il y a des choses qui se sont passées dans ce canton. Nombre de grandes réformes cantonales sont intervenues, les charges pour la ville ont ainsi augmenté de la manière suivante. CHF 1'900'000.- pour la recapitalisation de Prévoyance.ne, CHF 5'700'000.- pour la mise en place de l'accueil des enfants, CHF 5'500'000.- pour la mise en place des guichets sociaux régionaux et l'évolution de la facture sociale. En d'autres termes, notre collectivité d'aujourd'hui, et sans que cela ne soit de sa volonté, a trouvé le moyen de fonctionner avec des revenus inférieurs à 2011 de plus de CHF 14'000'000.-, mais en plus avec CHF 13'100'000.- de charges structurelles supplémentaires. Alors on peut faire comme si ça n'existait pas, évidemment.

Maintenant, j'aimerais m'exprimer sur la question de la suppression du 13^{ème} salaire, à nouveau une sorte d'effet de manche pour un théâtre bien rempli. Il est très difficile et périlleux pour le Conseil communal, évidemment, de répondre à la proposition qui nous est soumise ici, parce que chaque argument que l'on peut donner va être fatalement retourné contre nous, puisqu'on parle de nous-mêmes. Cela dit, je vais tenter de le faire en espérant que mes propos n'alimenteront pas une facile polémique, mais je ne me fais, pour être clair, guère d'illusions.

Le Conseil communal ne peut accepter la proposition du groupe NPL, ceci pour au moins trois raisons. D'abord parce que le Conseil communal entend, bien évidemment, participer aux mesures d'économie, vous l'avez lu dans le rapport, et ceci plus fortement, et c'est normal, que les collaborateurs de la ville. Le Conseil communal acceptera l'amendement de l'UDC. Plus fortement que les collaborateurs de la ville pour la simple

raison que son traitement est supérieur à celui des collaborateurs de la ville. Comparaison n'est surtout pas raison, mais pour rappel, dans les multiples sacrifices que le Conseil d'Etat a demandé à ses collaborateurs ces dernières années, jamais il n'a proposé de participer lui-même à l'effort. Deuxième raison pour laquelle nous rejetons cette proposition du NPL, c'est que cette proposition a des accents que j'appellerais poujadistes, que nous ne pouvons pas soutenir. Elle est en antithèse avec l'état d'esprit que nous souhaitons favoriser. Un état d'esprit positif, allant de l'avant ensemble, avec une vision globale qui rejette toute stigmatisation. En d'autres termes, le Conseil communal lit dans cette proposition une mise à l'index de son action, qu'il ne peut accepter. Bientôt, si la population de La Chaux-de-Fonds souhaite sanctionner notre action, elle aura tout loisir de le faire, et cette prérogative-là n'est pas, à notre avis, celle du Conseil général, encore moins d'un Conseil général avec lequel justement, les liens sont en train de se raffermir de manière très forte, dans une volonté partagée, hélas, pas par tous, d'union sacrée pour faire face aux difficultés qui sont les nôtres. Dernière raison : il nous apparaît impossible de bricoler avec la grille salariale, même s'il s'agit de la partie de celle-ci qui concerne le Conseil communal. Si le Conseil général souhaite reprendre des réflexions sur la grille salariale, nous l'enjoignons à le faire de manière globale, avec des objectifs économiques, sociaux et politiques clairement définis.

M. Patric Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous comprenons les remarques du POP. Nous nous sommes posé les mêmes interrogations et nous venons de prendre connaissance de leur amendement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne pouvons pas voter l'amendement en question, pour les raisons que nous avons évoquées dans notre première intervention, c'est-à-dire le gel des engagements et les non-remplacements, qui ont déjà une forte influence sur la charge de travail, et nous imaginons que ce prêt sera en pratique insurmontable.

Ensuite, nous aurions voulu réagir à l'intervention du NPL, mais d'autres s'en sont chargés avant nous, pour relever l'énorme erreur de citation. Confondre la gale et la rage, nous mettons cela sur le compte de la rage du groupe, qui, dans un excès de populisme, cherche des coupables à tout prix. Tout est blanc ou noir, tout est mal ou bien et en plus, en fin d'intervention, on se cache derrière un *"et si on avait un énorme contribuable..."*. Et oui, *"et si"*, mais on n'a pas. Alors nous regrettons les interventions que nous trouvons irresponsables et pas dignes du débat de ce soir. Merci de votre attention.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à M. Elie. Oui, pour nous, le 13^{ème} salaire est une récompense et en général, c'est une récompense quand on a bien

fonctionné, les douze salaires étant le salaire normal et dédié à une fonction. Donc oui, c'est une récompense qu'actuellement, nous ne jugeons pas forcément adaptée. Et pour la différence entre votre proposition et notre proposition de 13^{ème} salaire, on arrive quand même aux alentours des CHF 4'000.- avec votre proposition et aux alentours des CHF 15'000.- par membre par rapport à un 13^{ème} salaire. Donc là, la différence n'est pas que symbolique. Voilà la remarque que je me permets de faire. Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. S'agissant des directions d'écoles, il est assez curieux que le dicastère qui a décidé de supprimer la classe multi-âges, qui a décidé la fermeture des collèges, ...

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Vous avez déjà déposé une interpellation !

M. Frédéric Hainard, NPL : Vous ferez une motion d'ordre si le cas échéant, ça devait être nécessaire.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : J'aimerais que la présidente intervienne, c'est une interpellation...

M. Frédéric Hainard, NPL : Que le dicastère qui a supprimé la phase de pilote par immersion...

Mme Celia Clerc, Présidente : S'il vous plaît !

M. Frédéric Hainard, NPL : ...Nous lise les articles de loi sur le statut de la direction nous paraît quand même assez surprenant. Alors on a compris les vertus pédagogiques de la lecture juridique, mais on demandait une action politique, qui était de faire une égalité de traitement entre l'ensemble des collaborateurs dont le salaire est payé par la ville.

S'agissant des remarques du président du Conseil communal et non le titre qu'il s'est arrogé tout récemment de président de la ville, nous observerons qu'un certain nombre de mesures sur les finances de la commune qui font suite à des transferts de charges passés (2005), ou futurs (2016), émanent les deux fois d'un Conseil d'Etat dont la majorité est pour celui actuel de trois socialistes sur cinq, et dans le Conseil d'Etat précédent (2005), de deux socialistes et d'un Vert sur cinq. Toutes les propositions que vous critiquez ce soir comme reports de charges sur la commune émanent de votre groupe politique.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au vu de l'épidémie de gale annoncée par le NPL, je serais tenté de demander s'il y a un médecin dans la salle.

RIRES

Passé cela, j'aimerais juste revenir sur quelque chose de faux qui a été dit par ce même groupe. Le Conseil communal n'a pas contraint le Conseil général d'une retenue de 10% sur ses indemnités. C'est totalement faux. Ce sont les membres de la commission financière, et cela a été déjà dit à répétitions reprises, qui ont proposé d'être retenus à 5%. Vous n'êtes pas sans savoir, si vous lisez le budget et les comptes, que notre rubrique indemnités aux partis se trouve dans le compte des subventions. Et les subventions ont été retenues dès le départ à raison de 10%, ce qui a conduit le Conseil communal à nous soumettre cette proposition, certes, pas très adroite, mais elle a été suggérée. Donc nous n'avons eu aucune contrainte, et nous l'avons adoptée à l'unanimité des membres de la commission financière, je le répète pour la trois ou quatrième fois. Cet arrêté a ensuite été présenté à cette salle, à notre autorité, le 4 mai et il a été accepté par 36 voix sans opposition. Je voulais juste rétablir cette vérité.

M. René Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour ne pas répondre personnellement à certains interlocuteurs qui me donnent peut-être un peu la gratte, un 13^{ème} salaire n'est pas une gratification, c'est un 13^{ème} salaire, qui est acquis. Une gratification est une gratification, ce n'est pas un droit acquis. Un 13^{ème} salaire, une fois qu'il est obtenu, est un droit acquis. Après, tout se discute.

Pour discuter plus sérieusement et essayer de convaincre peut-être certains qu'il faut accepter ce rapport, en oubliant les gens qui me donnent la gratte, on discute ce soir des mesures par rapport au personnel communal. Mais il faut quand même savoir que les mesures qui ont été prises par le personnel communal ont été des mesures immédiates dont ont pâti les entreprises de la ville et à travers ça leur personnel, quand on décide d'arrêter ou de différer certains projets. Il y a des gens qui pâtissent aujourd'hui de la situation de la ville, sans revenir sur le pourquoi de cette situation, qui n'ont pas eu leur mot à dire. Ce que je veux dire par là, c'est que ce n'est pas parce que certains pâtissent déjà actuellement qu'il faut aussi que les autres pâtissent, c'est-à-dire les employés communaux. On n'est pas au milieu du gué, on est au début du gué et il faut le passer. Et il faut que vous compreniez que c'est aussi à la commune et aux employés communaux de participer à cet effort pour passer le gué. Parce que ça nous prendra plusieurs années pour le franchir et que d'autres, maintenant,

souffrent déjà de ça. Donc chacun doit être solidaire et j'espère qu'à travers ça, je convainrais peut-être certains d'accepter le rapport.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant le salaire des conseillers communaux, le PLR en reste à sa position de base, c'est-à-dire à la proposition faite dans le rapport. Il refusera la proposition d'amendement.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voudrais faire deux remarques à caractère politique.

Je suis très heureux d'avoir entendu René Curty s'exprimer par rapport à ce qu'il est convenu d'appeler la répartition des crédits qu'on peut allouer à l'économie régionale au travers des réalisations de la collectivité. J'aime bien entendre que la droite lime les budgets chaque fois que c'est possible et à d'autres occasions, est toute heureuse d'avoir ce qu'on appelle des mesures anticycliques qui permettent à l'économie régionale de tourner. Premier point.

Deuxième chose que je voudrais dire, et là je réponds à Mme Morel, qui a fait allusion aux mesures MCH2. Je voudrais quand même relever que ces sacrées mesures MCH2 ont un effet pervers. Le diable se loge dans les détails, mais ça, ce n'est pas un détail. J'entends, ce sont des mesures qui nous ont été imposées par la Confédération, qui ont dû ensuite être acceptées et mises en œuvre par le canton, ensuite, au travers d'une loi qui s'appelle la LFinEc, on s'est empressé d'aller plus loin que ce qu'on nous demandait au niveau du canton et ce qu'il faut juste savoir, c'est que ces mesures ont une incidence énorme sur le déroulé des projets que la collectivité peut mener, même s'il s'agissait de rénover une maison communale. Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut savoir d'où viennent les ennuis auxquels nous faisons face aujourd'hui. C'est juste un petit détail, mais il n'est pas innocent.

M. Marc Oltramare, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais rappeler quand même à M. Curty que l'un des gros étages de cette fusée, de cette catastrophe financière est due au PLR Monnard.

Encore un autre point, c'est que de revaloriser nos biens pour la commune, on va revaloriser des choses qu'on ne peut pas vendre. Ce sont des tas d'objets qui ne sont pas à vendre parce qu'on en a besoin et qu'on les utilise. On peut les revaloriser pour se faire plaisir et modifier des budgets, mais la plupart de ces objets ne sont pas à vendre.

Encore un troisième point, on dit qu'on va faire attention, que les dépenses vont être calculées, etc. Le maintien et la réalisation du marquage, et on en parlera lors de la signalétique de la ville, n'est pas vraiment un signe d'effort d'économies. Parce que ça aurait pu être au

début de l'histoire financière, d'arrêter les choses peut-être à la création, mais pas à la réalisation. Et actuellement, on voit dans la rue des petits totems qui s'installent. Et pour moi, ce n'est pas un signe d'économie, c'est une dépense superflue. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'était pas encore exprimé sur le point c.

Ce projet d'arrêté est plein de bonnes intentions, pour réduire les dépenses relatives à la masse salariale. Il est clair que le Conseil communal va éviter de remplacer le personnel qui nous quitte. Les départs ne sont souvent pas ceux qui nous créent le moins de perturbation, mais nous devons trouver des solutions pour réduire nos charges. Le Conseil communal partage donc tout à fait la plupart des propositions contenues dans le projet d'arrêté. Il se soucie bien évidemment, dans la situation actuelle, de réduire le nombre de personnes travaillant dans notre administration à chaque fois qu'un départ est annoncé. Il est bien sûr préférable de se réorganiser en interne plutôt que de devoir procéder à des licenciements économiques qui coûteraient fort cher à la ville, car nous devrions payer pour un fonctionnaire nommé neuf mois de salaire auxquels s'ajoute un mois de salaire par tranche d'activité de cinq ans.

Dans cet arrêté, il y a beaucoup d'éléments dont nous tenons compte, mais qui doivent être réfléchis dans leur application, car tous les postes ne sont évidemment pas les mêmes. Il n'est dès lors pas possible d'accepter un projet de loi qui introduise des pourcentages. Avoir des contraintes aussi précises ne permettrait pas un travail correct.

Le Conseil communal a pour principe, si nous devons remplacer un départ, de profiter de réorganiser le service et de réduire le taux d'activité global du service. Si nous pouvons insérer des chômeurs avec un niveau de qualification qui soit égal à ce que nous attendons, nous le faisons.

Quant aux délais de carence, nous allons l'utiliser au maximum, mais de nouveau, fixer des nombres de mois n'est pas raisonnable, car pour chaque poste, la situation est différente.

D'autre part, le Conseil communal aimerait rappeler que la gestion du personnel est de sa compétence. Les sujets abordés dans cet arrêté sont clairement de la compétence de l'exécutif et non du législatif. Pour vous rassurer, tous les remplacements de poste sont décidés en séance du Conseil communal.

En conclusion, le Conseil communal vous demande de refuser le projet d'arrêté, point c de notre ordre du jour, mais vous assure qu'il tient compte du contenu de cet arrêté à chaque remplacement du personnel.

Amendement UDC

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais exprimer quelques mots sur l'amendement avant qu'il ne soit voté. Vous l'avez relevé vous-même, il y a tout d'abord un premier point qui est le 2 d, remplacé par la lettre e, petite coquille dans l'arrêté de base. L'ajout d'une lettre f : hors classe : le taux unique de 3% net est appliqué dès le premier franc.

L'amendement que nous vous proposons ne doit pas être pris comme une sanction envers le Conseil communal. Ce dernier se trouvant hors classe sur l'échelle de traitement, nous estimons que sa part doit également être hors classe et donc faire l'objet d'une mesure hors du calcul de base.

Cette façon de faire nous semble plus juste et surtout doit donner l'exemple aux employés, ceci au même titre que la mesure touchant le législatif, que nous avons proposée et acceptée il y a quelques semaines ici même. Il n'y a là aucune volonté dans cet amendement de sanctionner, mais uniquement de donner un mouvement plus fort que la mesure qui était proposée par le Conseil communal dans le projet d'arrêté initial.

Un rapide calcul nous démontre que la différence n'est pas si terrible et totalement supportable, puisque si l'on prend le salaire d'un conseiller communal et que nous le traitons selon le tableau de l'arrêté initial, nous arrivons à une retenue d'un peu moins de CHF 410.-, alors que si nous prenons l'amendement que nous vous proposons, cela représente une retenue de CHF 450.-. Il n'y a pas une énorme différence, mais c'est aussi quelque chose de significatif et de symbolique que le Conseil communal démontre.

L'amendement à l'article n° 1 est accepté par 18 voix contre 4.

Amendement du POP

(texte au début du présent procès-verbal)O

Mme Celia Clerc, Présidente : Est-ce que le POP souhaite développer cet amendement avant de passer au vote ?

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, il est suffisamment clair comme ça.

L'amendement à l'article n° 4 est refusé par 4 voix contre 24.

L'arrêté n° 1 est accepté par 25 voix contre 5.

L'arrêté n° 2 est accepté par 24 voix contre 5.

PAUSE

Mme Celia Clerc, Présidente : Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre notre séance. Avant de reprendre, je vous rappelle juste la liste de présence qui est au fond. Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez sans autre y aller à la fin de la séance.

Il nous reste encore, s'agissant du point 3, à voter sur les projets d'arrêtés du NPL.

Le projet d'arrêté (3b) est refusé par 26 voix contre 2.

M. Marc Schafroth, UDC : Motion d'ordre, Madame la Présidente. Je m'excuse, mais est-ce qu'il y a la possibilité pour les groupes qui le désirent de s'exprimer à ce sujet ?

Mme Celia Clerc, Présidente : Sauf erreur, les groupes ont pu s'exprimer à ce sujet dans le cadre du débat général, c'est ce qui avait été décidé. Il me semble que tous les groupes se sont exprimés sur ce point, en tout cas le Conseil communal y a répondu. L'UDC a encore quelque chose à dire ?

M. Marc Schafroth, UDC : C'était une question, Madame la Présidente.

Mme Celia Clerc, Présidente : Pour ma part, le débat est clos sur ce point, on peut passer au vote, mais je ne veux priver personne de la parole.

Le projet d'arrêté (3c) est refusé par 22 voix contre 8.

Interpellation urgente multipartis

Fermeture des classes à niveaux: est-ce que toutes les solutions pour leur maintien ont été envisagées et quel avenir pour les initiatives pédagogiques dans le système actuel?

La fermeture de la classe à niveaux du collège de la Promenade a été annoncée il y a quelque temps, de façon pour le moins abrupte.

Nous savons que cette classe avait une réputation particulière dans toute la ville, notamment auprès des parents d'enfants avec des profils d'apprentissage atypiques, pour lesquels cette disposition a pu être une alternative épanouissante. Il semblait clair qu'elle amenait une plus-value en termes de savoirs-être ensemble et d'autonomie, et offrait la possibilité à des élèves à haut potentiel, par exemple, de suivre un bout de parcours plus serein.

Depuis plusieurs années, nous savions l'avenir de cette classe malmené, mais la mobilisation des parents en premier lieu, mais aussi du corps enseignant et du monde politique fut remarquable, malgré l'absence de soutien de la direction à la démarche, et permis à l'expérience de se poursuivre. La conduite d'une telle classe demande, il est vrai, un investissement particulier de la part des enseignants, qui ne peut être pérenne sans un soutien, ne serait-ce que moral, de la part de la hiérarchie.

Cette fermeture nous attriste et nous inquiète. Pourquoi couper l'herbe sous le pied à des enseignants motivés, sabrer une initiative qui rend vraiment service aux élèves, ce dont témoigne l'attachement de ces élèves et de leurs parents à leur classe? Est-ce que la nouvelle organisation pédagogique rend des initiatives de ce type impossibles, alors même qu'elle entend amener une approche plus individualisée de l'enseignement? La direction est-elle réellement à l'écoute de ses employés et de ses usagers?

Nous demandons au Conseil Communal de nous dire clairement comment les différents aspects, d'une part organisationnels et managériaux et, d'autre part, pédagogiques et humains, ont été évalués pour que cette décision soit prise.

Nous lui demandons également de nous dire quelles solutions ont été envisagées pour que cette expérience puisse continuer à l'intérieur du système et pourquoi elles ont été rejetées.

Nous aimerions savoir ce qu'il en sera l'année prochaine et ce qu'il entend faire pour que la porte à des initiatives de ce type puisse rester ouverte, et que les enseignant-e-s prêt-es à s'engager dans des démarches innovantes puissent être soutenu-e-s par leur hiérarchie.

Nous aimerions également savoir, de façon plus générale, si la qualité de la communication entre la direction du secteur concerné et les enseignants est bonne ou si elle se heurte à des difficultés qu'il pourrait être utile d'identifier.

Lucie Marchon, Sarah Blum, Julien Gressot, Charles-André Favre, Karim Boukhris, Matthieu Obrist, Anne Monard, Katia Babey, Monique Gagnebin, Frédéric Hainard

Mme Celia Clerc, Présidente : L'interpellation faisant l'objet du point 4 de l'ordre du jour a été entièrement développée lors de notre précédent Conseil général. Le Conseil communal y a déjà répondu en très grande partie. Seule est demeurée sans réponse la dernière question de l'interpellation.

Nous sommes également en présence d'une interpellation qui est située au point 7 de l'ordre du jour, intitulée *"Pourquoi tout saccager ?"*. Cette interpellation concerne directement la problématique scolaire en ville de La Chaux-de-Fonds, de même que l'interpellation urgente qui a été déposée ce jour par le PLR et qui est intitulée *"Publication des offres d'emplois de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds : un temps de retard pour laisser les meilleurs postulants se faire engager ailleurs"*.

Si cela vous convient, je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais d'abord donner la parole aux deux interpellateurs pour lesquels l'urgence de leur interpellation n'a pas encore été acceptée, à savoir le point 7 de l'ordre du jour et l'interpellation déposée ce jour par le PLR. Ensuite, cas échéant, la parole sera donnée aux interpellateurs pour qu'ils puissent la développer au fond, et je donnerai la parole au Conseil communal pour qu'il puisse d'une part donner la réponse au dernier point de l'interpellation du point 4 de l'ordre du jour, et répondre également, dans la même lancée, aux deux autres interpellations.

Est-ce que cette façon de faire rencontre des oppositions ? Si ce n'est pas le cas, je vais donner la parole au NPL pour qu'il développe uniquement sur l'urgence.

Interpellation urgente

Pourquoi tout saccager ?

L'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire de notre ville ont, sous des Directeurs efficaces, une Commission scolaire organisée et des Présidents de commissions compétents, mis en place une école digne de ce nom : progressiste, ouverte, et toujours à la pointe des propositions faites au service de l'enseignement obligatoire.

Depuis 2012, la responsabilité politique de l'école échappe totalement à ceux qui doivent l'assumer, ce d'autant plus que sur demande des groupes UDC, PLR, PS et Verts, les commissions scolaires ont été supprimées.

Depuis lors, nous constatons que l'organe politique soutient, voir cautionne:

- 1. La suppression de l'organisation du ramassage scolaire ;*
- 2. La suppression de la phase pilote de l'Allemand par immersion ;*
- 3. La fermeture des collèges ;*
- 4. Les classes multi-âges.*

Dans ces circonstances, nous ne pouvons être que trop inquiets sur la manière dont l'école est gérée.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer pour quelles raisons il a entrepris ces démarches, qui ne sont imposées ni par notre situation financière, ni par le canton ?

Y a-t-il encore un pilote à la direction politique de l'école obligatoire ?

Frédéric Hainard, Marc-André Oltramare

Interpellation

Publications des offres d'emplois de l'école obligatoire de La Chaux-de-Fonds : Un temps de retard pour laisser les meilleurs postulants se faire engager ailleurs ?

Cette année, la date officielle pour la publication d'offres d'emploi pour l'école obligatoire pour tout le Canton était au 6 mai. Les cercles scolaires de l'EORéN, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers et des Cerisiers, ont publié des offres d'emplois pour des postes d'enseignement. La période de réception des dossiers a duré du 6 au 22 mai.

Le cercle scolaire de la Chaux-de-Fonds a attendu le 27 mai pour publier ses offres d'emploi. Les postulations étaient ouvertes jusqu'au 12 juin.

Ce qui se passe dans un tel contexte, est que toutes les personnes cherchant un poste pour l'année prochaine postulent aux places offertes au 6 mai, ne sachant pas si La Chaux-de-Fonds va proposer des emplois.

Logiquement, les cercles scolaires ayant ouvert leurs postulations en premier ont un large choix à disposition pour pourvoir leurs postes.

Les cercles scolaires qui procèdent aux engagements plus tard en sont réduits à faire leurs choix dans un ensemble de postulants restreint, où les profils qui correspondent le mieux à leurs besoins ne sont plus forcément disponibles.

Ainsi, le cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds se retrouve à engager des personnes non formées en leur proposant le poste en contrat d'une année.

Le groupe PLR a quelque peine à comprendre la stratégie de la direction des écoles et du Conseil communal pour cette problématique. Ce dernier est donc prié de fournir les explications correspondantes.

Christophe Ummel, Yves Morel, Claude-André Moser, René Curty, Daniel Surdez, Daniel Payot

M. Hughes Chantraine (UDC) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé le 29 juin 2015 une interpellation qui concernait les classes multi-âges, la fermeture des collèges, la suppression de la phase pilote de l'allemand par immersion et la suppression de l'organisation du ramassage scolaire parce qu'il nous semblait que trois au moins des quatre points que nous soulevions concernaient la rentrée scolaire de la semaine passée. Dans ces circonstances, je suis bien mal à

l'aise de vous justifier l'urgence. Mais, puisque tout est trop tard et que nous sommes mis devant le fait accompli, peut-être devrions-nous profiter du débat sur l'interpellation sur la classe à niveaux pour pouvoir discuter aussi de notre interpellation, sinon c'est volontiers qu'on en discutera au budget.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. M. Oltramare et moi-même avons probablement ensemble quarante ans d'expérience à la commission scolaire.

Nous avons discuté longtemps à la commission scolaire de l'organisation du ramassage scolaire. Nous avons trouvé quelque chose qui fonctionnait. Nous avons discuté longtemps de la classe multi-âges et de ses vertus. C'est aussi quelque chose qui fonctionnait. Nous avons toujours refusé la fermeture des collèges, c'est quelque chose qui fonctionnait. Et nous avons interpellé le Conseil communal depuis cette législature sur la manière dont il gérait la phase pilote de l'allemand par immersion.

On rappellera que le Conseil d'Etat avait décidé de favoriser l'apprentissage de l'allemand par immersion, qu'un certain nombre de collèges avaient décidé de participer à l'expérience, dont la ville de La Chaux-de-Fonds, en son cercle scolaire, par sa commission, et que tout n'a pas été dans un monde parfait puisqu'encore sous l'ancienne direction de dicastère, on avait oublié de convoquer ou d'engager les profs d'allemand par immersion, puis la précédente année, on avait jugé utile de donner l'allemand par immersion à des élèves qui sont dans des classes qui apprennent l'allemand. Donc vous avez des élèves qui ont quatre ans d'école d'allemand par immersion qui se retrouvent avec des élèves qui commencent l'allemand, mais pour éviter de les faire apprendre à double, on leur fait faire de l'allemand à la place des mathématiques et du français. Il y a un problème d'organisation assez inquiétant. Et puis cette année, c'est beaucoup plus clair. On a fait *tabula rasa*, on a supprimé la phase pilote de l'allemand par immersion. En gros, tout ce qui a bien fonctionné, tout ce qui a été réfléchi a été abandonné.

Curieusement, le Conseil communal nous abreuve tous les jours de communiqués de presse pour nous dire qu'il a un nouveau camion avec des couleurs, pour nous dire qu'il a une nouvelle signalétique, que la place de la gare va vite et bien, mais quand il s'agit d'assumer les décisions qui ont été prises de fermer la classe multi-âges, de fermer les collèges, de supprimer la phase pilote de l'allemand et de supprimer l'organisation du ramassage scolaire, alors on décharge toute la responsabilité sur la direction de l'école. Direction de l'école dont on doit rappeler quand même qu'elle a pour but, par exemple, de faire des propositions et qu'il conviendrait, par décence, de faire remarquer que les propositions, si elles sont acceptées, doivent être assumées par le Conseil communal, ce qui n'a

pas été le cas. Ça n'a pas été le cas parce que nous sommes d'avis qu'il n'y a pas de direction politique à la tête du dicastère de l'instruction publique, qui a fait passer notre ville pour une ville bien en avance sous les directeurs comme Jean-Martin Monsch et Didier Berberat par exemple, à une ville tout à fait ordinaire dans son organisation scolaire. Ordinaire devrait-on dire, puisque dès la suppression de la commission scolaire, voulue par l'UDC, le PLR, le PS et les libéraux au Grand Conseil d'ailleurs, on n'a plus aucune gouvernance sur une école qui fait à peu près tout et n'importe quoi, mais en tout cas tout ce que nous avons toujours refusé de faire durant quarante ans.

Nous attendons volontiers les réponses du Conseil communal dont on a déjà cru percevoir un certain nombre d'inquiétudes sur la manière de répondre, mais peut-être serait-il plus clair d'aller franchement sur les démarches qui ont été entreprises. Nous vous remercions.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence parce que justement, il y a deux objets à traiter maintenant et probablement qu'il y a des réponses qui sont communes à ces trois choses et que cela serait l'occasion de faire un paquet avec ça et de tout traiter en même temps. Sinon, le PLR ne verrait pas de problème à ce que l'interpellation soit ajoutée à la suite de l'ordre du jour. Mais c'est l'occasion de faire une seule réponse avec ces trois objets. Merci.

Urgence acceptée

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour notre cercle scolaire, la publication des offres de postes d'enseignement pour l'école obligatoire pour la rentrée d'août s'est faite avec trois semaines de retard par rapport aux autres centres scolaires. Logiquement, notre choix n'a pu s'opérer que dans un éventail de candidats restreint, puisque les autres employeurs ont pu choisir avant nous. Ainsi, les chances d'engager des profils en adéquation avec nos besoins étaient nettement moindres. Dans certains cas, il a même fallu engager des personnes non formées en contrat d'une année.

On pourrait penser que cette manière de procéder est due à la volonté d'attendre d'être absolument sûrs d'avoir besoin de ces postes, dans le contexte économique difficile qui est le nôtre. Si on avait voulu faire cela, il aurait fallu peut-être lancer des offres pour quatre postes puis attendre pour les deux restants. Sur six postes, il était en effet illusoire de renoncer à la totalité.

Enfin, cela est dommageable pour l'image de notre ville. Le monde de l'enseignement de tout le canton regarde les offres d'emploi au mois de mai. Chacun aura pu remarquer la chose et se faire une réflexion dans

l'esprit du titre de cette interpellation. Cela donne l'impression d'une sorte de dilettantisme, d'avoir un temps de retard. Ceci est regrettable.

Le groupe PLR a quelque peine à comprendre la stratégie de la direction des écoles et du Conseil communal pour cette problématique. Ce dernier est donc prié de fournir les explications correspondantes. Merci.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour l'interpellation urgente multipartis, j'avais déjà, comme l'a dit la présidente, répondu de manière circonstanciée sur le pourquoi du comment dans la classe multi-degrés. La réponse du Conseil communal avait satisfait l'interpellatrice qui est absente ce soir, donc je ne vais pas réitérer ni refaire ma démonstration.

Je vais répondre aux questions qui sont posées *in fine* de l'interpellation. Donc oui, la porte des initiatives reste ouverte. Nous avons écrit aux enseignants intéressés en date du 15 juin, accueillant favorablement leur proposition de constituer un groupe de travail afin de trouver des solutions pour que de telles classes puissent à nouveau exister sous une forme encore à imaginer. La hiérarchie mise en place, comme vous le savez, par Direction 09 attribue le rôle principal de communication avec les enseignants à la direction adjointe. La direction générale, quant à elle, a introduit des répondants depuis la rentrée d'août 2014. La direction *in corpore* et les répondants se sont rencontrés six fois pour l'année scolaire 2014-2015. Il semblerait que ces rencontres aient été appréciées par les répondants des collèges et comme vous le savez aussi, on a des conférences de secteur, et j'imagine que lors des conférences de secteur, s'il y a des problèmes de communication, les enseignants pourront également aussi s'exprimer et on pourrait éventuellement regarder ce qu'on peut faire s'il y avait encore des problèmes avec les répondants des collèges. Dans le secteur sud notamment, la directrice adjointe du cycle 1 a mis en place des permanences dans certains collèges comme l'Esplanade, la Promenade, les Gentianes et les Foulets afin d'assumer et d'assurer aussi une sorte de proximité avec les enseignants. Il semblerait que les enseignants aient bien accueilli cette manière de procéder et j'imagine que c'est une manière de procéder qui va se mettre en place dans tous les secteurs. Voilà, je crois que j'ai répondu en entier cette fois à l'interpellation urgente interpartis.

Ensuite, je vais répondre à l'interpellation "*Pourquoi tout saccager ?*". En préambule, je pense que finalement l'interpellateur a bien résumé la situation. Il a dit "*cela fait quarante ans que j'ai été vice-président, président ou membre de la commission scolaire*" et c'est clair qu'en quarante ans, les choses changent. L'école a évolué depuis cette période et j'imagine que les interpellateurs font référence à l'école d'avant 2009. La suppression des commissions scolaires résulte d'une modification de la législation

cantonale, pas de la demande des groupes politiques, mais ça je pense que les interpellateurs le savent aussi.

Par rapport aux questions qui sont posées, la première concerne la suppression de l'organisation du ramassage scolaire. Le ramassage scolaire n'a pas évolué, ni changé, ni été modifié depuis 2006, à l'époque où un des interpellateurs était vice-président de la commission scolaire, ou les deux, puisqu'apparemment j'ai appris ce soir que les deux interpellateurs faisaient partie de la commission scolaire. Il y avait eu, à l'époque, en 2006, j'en ai déjà parlé devant vous, une réduction de budget pour les transports scolaires en lien avec la crise financière de l'époque et une réorganisation des transports avec les mises en place. Depuis lors, en 2006, l'offre globale des transports scolaires n'a pratiquement pas changé, donc depuis 2012 il n'y a pas eu de différences non plus, et finalement j'espère rassurer les interpellateurs en tout cas sur ce point-là. Je crois qu'il n'y a pas de contestation possible. Depuis cette année, je vais simplement signaler qu'on a un dédoublement des courses du secteur Valanvron-Bulle pour amener en ville les élèves qui étaient scolarisés au Valanvron jusqu'à l'année passée. On a un peu élargi l'organisation du ramassage scolaire. Sur ce point-là, je ne vois pas ce qu'on pourrait faire ou ne pas faire, puisque ça n'a pas changé depuis 2006.

Concernant la suppression de la phase pilote de l'allemand par immersion, c'est vrai que c'est une question qui m'avait déjà été posée. A un moment donné, on est un petit peu dans un dialogue de sourds. J'ai aussi l'impression que les interpellateurs ne veulent pas comprendre ce qui se passe. Je vais le répéter. Ce qui est écrit dans l'interpellation est inexact. La filière bilingue du cycle 1 continue d'être proposée, comme vous le savez. Il y a le projet Prima, donc l'allemand par immersion existe dans le cadre de la ville de La Chaux-de-Fonds. Par contre, il a été décidé de ne pas poursuivre au cycle 2, malgré un essai d'une année avec la mise en place d'ateliers, parce que comme nous n'avions pas les effectifs nécessaires et nous n'avions pas pu recruter des enseignants bilingues. Nous avons proposé au Conseil d'Etat la mise en place d'ateliers pour qu'on puisse continuer quand même cet allemand par immersion, et le Conseil d'Etat a accepté une année et a refusé de continuer au cycle 2 par ateliers, donc nous avons dû arrêter. Les raisons qui nous ont conduits à cette décision, je les réitère, c'est la difficulté de recrutement d'enseignants bilingues, l'impossibilité de départ d'élèves dans ces classes (non-promotion, déménagement, volonté des parents de sortir du concept). Il y a un déséquilibre des effectifs et une offre limitée à quelques élèves, mais j'ai un petit peu l'impression que je radote et que je fais des redits, puisque j'avais déjà expliqué aux interpellateurs il y a quelques temps déjà, que le cycle 1 continuait l'allemand par immersion.

Au niveau du manque d'effectifs avec l'entrée en vigueur en 2013 du nouvel arrêté concernant le subventionnement des classes dans l'école

obligatoire, comme les interpellateurs le savent très bien, cet arrêté a défini une moyenne d'élèves par cycle de 18 élèves pour le cycle 1, 19 élèves pour le cycle 2 et 20 élèves pour le cycle 3. Ces moyennes remplacent l'exigence minimale de 12 élèves par établissement en vigueur auparavant dans les collèges de campagne comme celui du Valanvron et du Bas-Monsieur.

Je vous remercie, M. Perrenoud, vous pouvez peut-être venir ici, si vous voulez, avec votre pancarte.

En forte baisse, les effectifs des collèges du Valanvron et du Bas-Monsieur ne correspondent plus aux nouvelles normes de subventionnement. Dans le cas de l'organisation des classes, la direction a réussi pendant quelques années à maintenir ces deux collèges, malgré des effectifs inférieurs aux normes, en augmentant le nombre des élèves dans les classes en ville. Cependant, et cela a été expliqué, et je crois que je l'ai expliqué non seulement aux parents mais aussi devant la presse, pour le Valanvron, pour l'année 2015-2016, il y avait 11 élèves, et pour Bas-Monsieur, 6 élèves. Pour l'année 2016-2017, au Valanvron, cela représentait 7 élèves et au Bas-Monsieur, 3 élèves. En 2017-2018, 5 élèves au Valanvron et 5 élèves au Bas-Monsieur et pour l'année 2018-2019, 7 élèves au Valanvron et 7 élèves au Bas-Monsieur. Donc vous pouvez constater que les effectifs ne sont malheureusement pas remplis. C'est vrai que l'on ferme des collèges, mais dans ces collèges, ça représente une classe.

J'aimerais aussi préciser ce soir, parce que le Conseil communal ne l'avait jamais dit, et je me dis que finalement c'est aussi bien que le Conseil général le sache. Il y a quatre familles habitant le Valanvron qui n'ont jamais voulu scolariser leurs enfants au Valanvron et ont demandé de scolariser leurs enfants en ville. Cela concerne 5 enfants. Donc, de toute façon, au niveau du Valanvron, il y a des personnes qui ne désirent pas y scolariser leurs enfants.

On a eu aussi d'autres problématiques, ce sont des problématiques que nous avons expliquées, notamment le manque d'effectif sur une projection de cinq ans. D'autres motifs ont poussé la direction générale à proposer cette douloureuse décision, parce que comme vous le savez, c'est une décision douloureuse, qui nous a pris aux tripes, qui nous a créé des insomnies et ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons dû fermer ces deux collèges. Il y a la difficulté de scolariser les enfants de la ville dans les collèges des environs, la problématique de devoir fermer des classes en ville, si l'on devait maintenir ces collèges, la problématique de la 7^{ème} année liée à la mise en place des 7-8^{ème}, la problématique des périodes d'appuis, le déménagement d'une famille nombreuse (malheureusement, au niveau du Valanvron, on a une famille qui a déménagé qui avait, sauf erreur de ma part, 6 enfants), et une économie importante pour la ville. Voilà, ce sont des décisions qui sont extrêmement

importantes à prendre, qui ne sont pas faciles, mais je pense qu'un Conseil communal, un exécutif se doit aussi de décider. Même si les décisions ne plaisent pas, c'est notre rôle en tant qu'exécutif de prendre des décisions et de prendre nos responsabilités.

Je voulais encore préciser une chose, parce qu'il y a un article dans la presse qui m'a interloquée, interpellée et finalement attristée aussi. C'est l'article de presse qui concerne Shana Perrenoud. Je voulais simplement vous dire qu'on a l'impression que cette jeune fille arrivait en ville de La Chaux-de-Fonds dans un endroit complètement étranger. Puis, je me suis renseignée et j'ai fait des recherches, et il s'avère que pour les élèves d'âge d'école enfantine, avant que cette année dernière devienne obligatoire dès l'année scolaire 2011-2012, les enfants du Valanvron n'ont jamais été scolarisés au collège du Valanvron. Après l'entrée en vigueur de l'obligation de scolarisation des quatre ans révolus au 31 juillet, les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années, donc les anciens quatre et cinq ans, ont toujours été scolarisés en ville de La Chaux-de-Fonds et ce n'est qu'après la 3^{ème} année qu'ils étaient réintégrés au collège du Valanvron. Et je me suis dit, voilà, finalement, on nous accuse de tous les maux, mais ces enfants, cette Shana Perrenoud, a débuté sa scolarité en 2^{ème} année à l'école de La Chaux-de-Fonds en août 2011 dans le secteur nord. Donc Shana avait déjà pu bénéficier des classes en ville et elle ne se retrouvait pas, comme l'article le mentionnait, dans un terrain inconnu, puisqu'elle était déjà venue en ville de La Chaux-de-Fonds.

C'est toujours compliqué, des choses pareilles. C'est toujours difficile, parce qu'après, on a des préjugés, on se demande ce que fait le Conseil communal, on dit qu'il prend des décisions abracadabrantes, qu'il n'a pas de cœur, qu'il n'a pas réfléchi. Merci encore aux interpellateurs de m'avoir permis de clarifier les choses.

Si je peux comprendre qu'une fermeture d'une classe dans un collège soit quelque chose d'extrêmement douloureux, ça a aussi été douloureux pour nous, j'aimerais aussi que vous compreniez non seulement les réflexions du Conseil communal, mais aussi que vous compreniez finalement que quand on voit sur une pancarte "*17 élèves, c'est pas assez, 18 directeurs, c'est trop*", ce n'est pas juste, parce qu'au Valanvron, il y a 11 élèves, et au Bas-Monsieur, il y a 6 élèves. Et on ne peut pas faire des additions comme ça. Je trouve dommage ce qui se passe, parce que tout est faussé. Et je ne crois pas que ce soit constructif de fausser les choses ainsi.

Je vais simplement terminer en parlant des directeurs. Quand l'interpellateur dit qu'il faut une égalité de traitement, je ne savais pas qu'une double imposition était une égalité de traitement, puisque je vous l'ai dit tout à l'heure, les directeurs sont déjà ponctionnés par le Conseil d'Etat. Vous savez en effet autant bien que moi, si ce n'est pas mieux, que les mêmes directives qui ont été prises par le Conseil communal ce soir ont

été prises par le Conseil d'Etat et que les enseignants et les directeurs sont ponctionnés depuis deux, trois ans en tout cas et ils seront ponctionnés jusqu'à la fin de l'année. M. Hainard, je me permets de vous interpeller directement, je me permets de vous demander de faire la réflexion suivante de savoir si une double imposition est une égalité de traitement ou non.

Dans ces circonstances, j'aimerais aussi répondre à la question des interpellateurs, si vous me permettez, "*Y a-t-il un pilote à la direction politique de l'école obligatoire ?*". C'est à vous de juger s'il y a un pilote ou pas. Je vais vous dire ce que le Conseil communal a mis en place depuis 2012. Nous avons mis en place le cercle scolaire de l'école obligatoire avec les communes partenaires. Nous avons mis en place la création des activités au musée avec des brochures spécifiques par cycle. Nous avons mis en place les cinquante ans de la Fête de la jeunesse. Nous avons mis en place les cadres de référence des compétences professionnelles des enseignants, d'abord en tant qu'école pilote pour le canton, puis de manière officielle dès 2014-2015. Nous avons fait la refonte du conseil de l'école avec la mise en place des répondants de collèves et la création de nombreux groupes de travail avec les enseignants. Par exemple, le renforcement de l'encadrement des classes et l'accueil des classes lors de la première semaine d'école, la création de fils rouges pour l'enseignement de certaines branches, le système d'évaluation des classes terminales, les réflexions sur la charge administrative des enseignants, les échanges linguistiques et les échanges d'enseignants 1-2-3 pour favoriser le passage des élèves de 2^{ème} à 3^{ème} année. Nous avons aussi fait des développements de mesure d'aide pour des élèves en difficulté, soutien intégratif, ponctuel, etc. Nous avons mis en valeur des activités de collève par la création d'agendas culturels, nous avons fait une refonte des joutes sportives. Nous avons mis en place le projet ADIX en 2013, qui a pour but de soutenir et accompagner les enseignants souffrant de mal-être et d'épuisement professionnel. Nous avons mis en place l'introduction de la formation générale. Nous avons mis en place un projet qui s'appelle *J'apprends à patiner* pour les 1 et 2 Harmos, nous avons fait un élargissement du concept de formation continue pour les enseignements de l'EOCF. Et je vais m'arrêter là. J'ai encore une liste impressionnante à vous communiquer, mais j'espère que nous vous aurons rassurés et démontré qu'il existe toujours une direction à l'école obligatoire de la ville de La Chaux-de-Fonds. Je crois que j'ai répondu à ces interpellations-là.

Il y a la dernière interpellation du PLR par rapport aux engagements. Tout d'abord, permettez-moi d'être un petit peu étonnée de l'interpellation du PLR, parce qu'au conseil d'établissement scolaire, vous avez deux représentants. Ces deux représentants connaissent parfaitement bien la manière d'engager des enseignants et nous n'avons, en tout cas en ce qui me concerne, jamais entendu un membre du PLR se plaindre auprès de la présidente du conseil d'établissement scolaire par rapport aux postulations

et aux engagements. Ils ont toujours été acceptés avec reconnaissance et remerciements. Je trouvais quand même important de le dire en préambule, parce que le conseil d'établissement scolaire et les membres des partis sont invités à donner leur avis sur les engagements, les procédures, les méthodes que l'on utilise. Donc voilà, c'est pour cela que je suis un petit peu surprise de l'interpellation urgente du PLR ce soir. Et je crois aussi qu'il y a confusion, parce que vous savez très bien que les engagements se font par offre publique d'emploi et que ces offres publiques d'emploi se font en plusieurs phases. Ce sont des directives qui nous sont imposées par l'Etat et le délai pour la première phase était le vendredi 30 janvier 2015 et s'éteignait le jeudi 2 avril 2015 et pour la deuxième phase, elle commençait le 10 avril 2015 et s'éteignait le 19 juin 2015.

Ce que je peux vous dire au niveau de la ville de La Chaux-de-Fonds, c'est qu'en première phase, nous avons mis les postes connus au concours, comme les autres cercles scolaires, et procédé aux engagements de personnes titrées. Et cela a été vu devant le conseil d'établissement scolaire et a été fait dans les délais et les représentants du PLR n'ont rien dit à ce sujet. Nous avons également mis des postes au concours en deuxième phase et nous avons engagé des enseignants titrés. La deuxième phase devait être supprimée pour laisser la place à une liberté de mise au concours, puis le SEO a décidé de la maintenir au dernier moment et d'attendre que celle-ci soit parue avant de permettre de mettre au concours dès qu'un besoin apparaissait, parce que maintenant, nous avons obtenu du Conseil d'Etat que nous ne sommes plus contraints à ce genre de procédure et dès le moment où nous devons engager un enseignant, nous ne devons pas attendre ces phases et nous pouvons mettre au concours directement.

Pour les postes du cycle 1, nous avons donc trouvé les enseignants titrés. Mais je dois préciser que pour quelques postes du cycle 2, nous avons dû attendre la fin de la deuxième phase pour faire encore quelques mises au concours. J'imagine que c'est de ça dont vous parlez, et il est vrai que lors de cette troisième phase, nous avons eu de la peine à trouver des enseignants formés pour tous les postes comme ce fût le cas pour les autres cercles scolaires. Tous les cercles scolaires sont dans la même situation et ce n'est pas que la ville de La Chaux-de-Fonds, et ce n'est pas toujours que la ville de La Chaux-de-Fonds, mais l'ensemble des cercles scolaires du canton qui ont parfois des difficultés à recruter, en troisième phase, les enseignants. Nous avons eu encore une enseignante qui a donné sa démission au dernier moment et nous avons dû la remplacer assez rapidement et nous l'avons laissée partir, puisque nous avons été d'accord qu'elle puisse être libérée avant le délai de résiliation.

J'espère avoir répondu à vos questions. J'ai à votre disposition les offres publiques du canton et je peux vous les faire parvenir si cela vous

intéresse. Je mettrai ce point à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement scolaire afin que l'on puisse finalement discuter de manière plus sereine et, si vous avez des problèmes ou des choses à discuter, je vous invite à le faire au sein du conseil d'établissement scolaire. Je vous remercie, j'espère avoir répondu à tout.

Mme Celia Clerc, Présidente : Avant de donner la parole aux interpellateurs pour un 2^e tour, s'il est demandé, j'aimerais juste signaler que normalement, les manifestations ne sont pas admises lors des séances du Conseil général. La manifestation à laquelle nous participons ce soir étant silencieuse, nous allons l'accepter. Je demanderais toutefois aux personnes ayant collé une affiche à la porte de bien vouloir l'enlever. Merci. Cela fait partie du mobilier de la communauté.

Très bien. Nous allons maintenant pouvoir passer au deuxième tour de parole. M. Hainard pour le NPL.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal nous a remercié de lui avoir permis de lui donner l'occasion d'éclaircir un certain nombre de points. Ce n'est pas le cas, vous l'imaginez. On aurait pensé que depuis trois ans et demi, la direction politique de l'école lise le rapport de la commission législative qui acceptait un rapport émanant des groupes PLR, socialistes et UDC tendant à la suppression des commissions scolaires. C'était une première partie de l'intervention du Conseil communal que nous souhaitions contester.

En fait, en écoutant le Conseil communal, la suppression de l'organisation du ramassage scolaire est la faute du Conseil d'Etat, qui a abaissé les subventions. La suppression de la phase pilote de l'allemand par immersion est la faute du Conseil d'Etat, quand bien même le service de l'enseignement obligatoire avait pris toutes les mesures pour que le processus puisse se développer au cycle 2. D'ailleurs, il est développé dans toutes les autres communes qui participent au cycle 2. Mais c'est de la faute du Conseil d'Etat, naturellement. La fermeture des collèges, c'est de la faute de ces satanés parents, qui ne font pas assez d'enfants. Et puis la classe multi-âges, c'est la faute de ces profs qu'on n'a pas su retenir, profs qui étaient juste extraordinaires.

Voyez-vous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, dans ces circonstances, nous pouvons saluer un élément, c'est la démission de M. Pipoz après une année d'activité, qui ne fait que renforcer nos inquiétudes sur la direction politique de l'école obligatoire de cette ville.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je demande une ouverture de débat. Et j'espère que mes collègues accepteront cette proposition.

Mme Celia Clerc, Présidente : L'ouverture de débat est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre le débat à l'ensemble du Conseil général. M. Musy, pour le PS.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, le parti socialiste ne surprendra personne en disant qu'il est particulièrement attaché à l'école obligatoire. Preuves en sont ces divers conseillers communaux qui ont dirigé le dicastère de manière permanente pendant près de quarante ans. C'est dire que notre parti est très préoccupé, et nous pesons nos mots, par ce dont nous sommes témoins depuis quelques temps dans la marche de notre école. Les témoignages affluent vers nous chaque semaine, depuis plusieurs mois.

Nous sommes inquiets du rôle amoindri des représentants du peuple dans la marche de l'école. Je le dis comme membre du conseil d'établissement scolaire, notre rôle dans ce conseil est vraiment réduit à la portion congrue depuis la disparition de la commission scolaire. Le plus souvent, confinés à être des caisses enregistreuses, nous devons nous battre, parfois même avec des frictions, pour nous faire entendre. Quant à décider, nous ne le pouvons plus, car nous ne donnons que des préavis, qui à plusieurs reprises dans cette législature n'ont pas été suivis. C'est regrettable de le dire, mais c'est une réalité.

Nous sommes anxieux de la manière dont le Conseil communal envisage parfois ses rapports avec la direction de l'école. Anxieux de la manière dont cette direction envisage trop souvent ses rapports avec son corps enseignant, qui doute, qui tend à perdre progressivement confiance en la capacité de sa direction à être à ses côtés et à le soutenir en cas de conflit.

Nous sommes en soucis des démissions en cascade depuis trois ans de membres de la direction, symptômes assurés d'un certain malaise, qui doit nous interroger sur le fonctionnement pyramidal de cette direction. Il s'agit peut-être dès aujourd'hui de réfléchir à la pertinence de l'organisation.

Nous sommes très angoissés, finalement, par l'image que donne notre école à l'extérieur. Elle qui était à la pointe de l'expérience pédagogique, la voilà dans divers dossiers timorée et peu volontariste. Elle qui a toujours essayé de garder le dialogue avec les parents, la voilà qui, dans le dossier des collèges fermés, crée un divorce qu'elle aurait peut-être pu, avec un peu de bonne volonté, éviter.

Il s'agit donc que le Conseil communal soit recadré. C'est le but de notre intervention. Que la direction soit aussi recadrée, et qu'elle se recadre elle-même. Les enseignants n'ont pas à être, eux, recadrés, mais à être confortés dans l'idée que la direction leur fait confiance et les soutient en cas de difficultés. C'est la raison pour laquelle nous devons reprendre la main, nous, les élus, ou représentants des partis au conseil d'établis-

sement scolaire. Reprendre la main par la création soit au sein de ce conseil d'établissement scolaire, soit au sein de notre Conseil général, d'une commission temporaire destinée à évaluer ensemble les nombreux problèmes existants et la manière sinon de les résoudre, du moins de tenter d'y remédier. Voilà notre proposition finale, qui était ce soir dans les mains du Conseil communal. Qu'il saisisse cette perche, voilà notre vœux le plus cher à nous, socialistes qui aimons notre école, une école qui doit rester progressiste.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Je vous remercie. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Parfois, quand on a une fonction telle que la nôtre, on est estomaqué. Ce que je viens d'entendre du parti socialiste m'a estomaquée.

M. Musy vient à tous les conseils d'établissement scolaires. Nous avons toujours eu des discussions ouvertes. Au dernier conseil d'établissement scolaire, M. Musy nous a dit qu'il était satisfait de la collaboration que les membres de la direction ainsi que la présidente du conseil d'établissement scolaire avait établie avec les membres du conseil d'établissement scolaire. Ce soir, j'entends l'inverse de ce qui a été dit au conseil d'établissement scolaire. J'ai un PV, et je pense qu'il sera bon de revoir ce PV et éventuellement de pouvoir le distribuer, parce qu'il y a des choses qu'on peut admettre et des choses que l'on n'admet pas. Et ça, c'est quelque chose que moi, personnellement, je n'admets pas. Nous avons toujours eu des discussions, c'est vrai, quelques fois houleuses avec le conseil d'établissement scolaire, mais nous avons toujours répondu à ses attentes et nous avons toujours dialogué avec lui. Alors ce soir, entendre que vous n'avez pas été suivi, ça, ce n'est pas juste, et je trouve cela inadmissible de dire cela ce soir, devant cette assemblée. Mais nous allons reprendre ce point au conseil d'établissement scolaire.

Rappelez-vous, j'ai mis un point au Conseil d'établissement scolaire intitulé "*problème avec le conseil, la direction et la présidente*", j'ai fait le tour de tous les membres du conseil d'établissement scolaire, il n'y en a pas un qui m'a dit qu'il y avait un problème. Tout le monde m'a dit que ça jouait et que c'était en ordre. Alors je trouve l'intervention de ce soir totalement inadmissible.

Et si le conseil d'établissement scolaire n'a plus de pouvoir, ce n'est pas la faute du Conseil communal. C'est une refonte qui a été faite. Et je trouve que la collaboration qu'on a est toujours relativement bonne. Au début, c'est vrai que c'était un peu dur, mais au fil du temps, les choses se sont améliorées et nous avons toujours pu discuter.

Alors ce soir, quand j'entends des choses pareilles, les bras m'en tombent, comme on dit. Je suis vraiment estomaquée et j'ose espérer que ce n'est pas une attaque pour les prochaines élections communales.

BROUHAHA

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord, nous souhaiterions, comme élus, ne pas être pointés du doigt par les membres du Conseil communal quand nous avons un débat public, qui met les choses sur la place publique. C'est une première chose qui relève de la plus élémentaire des courtoisies. Être pointé du doigt par un membre du Conseil communal parce qu'on a dit des choses pas forcément agréables, c'est la première fois que ça m'arrive dans ce Conseil depuis douze ans. Madame la Présidente, je souhaite que vous veillez, à l'occasion, pour les prochains débats, en particulier dans la fin de la législature, à ce que cela ne se reproduise plus.

En effet, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, lors du dernier conseil d'établissement scolaire, nous nous sommes trouvés très satisfaits à la suite d'un débat que nous avons demandé sur une question confidentielle que nous ne traiterons pas ici. Des réponses nous ont été données sur cette affaire sur laquelle nous avons maintenu un secret de fonction et nous avons été satisfaits. Ce qui ne signifie pas que les autres points que j'ai traités, qui ne sont pas des points particuliers mais des points globaux, ne nous posent pas ce que l'on appelle des soucis, de l'anxiété. Et ce que nous demandons, ce n'est pas simplement de nous faire traiter comme des mauvais élèves qui rompent votre confiance, c'est d'entrer dans un processus de réflexion. Les points qui ont été traités dans la question de M. Hainard, nous les avons tous traités, nous, parti socialiste. Nous avons reçu des réponses qui nous ont satisfaits parce que nous avons eu des réponses. Nous avons parlé dans notre interpellation de manque de volontarisme, de manque d'image positive de l'école. Ce sont des points que nous maintenons et nous avons le droit de les poser. Et si le Conseil communal souhaite braquer les choses aussi crument, et bien qu'il le fasse.

Mais nous l'incitons, en collège, à réfléchir à notre proposition d'une création d'un groupe de travail dans le conseil d'établissement scolaire pour que les choses puissent avancer dans la meilleure voie possible.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour dire à notre collègue Daniel Musy que finalement, c'est vrai, parce que lui sait être calme et pondéré, qu'il ne lui est jamais arrivé d'être montré du doigt. J'aimerais lui dire que nous, élus du NPL, on est montrés du doigt tous les mois : rassure-toi Daniel, on s'y fait vite !

RIRES

Sur le fond, il y aura maintenant plus seulement la faute du Conseil d'Etat, des profs et des parents, il y aura encore la faute à Daniel Musy. Mais on le remercie de son intervention bien placée.

Mme Celia Clerc, Présidente : Je vous remercie. Je vais à présent pouvoir demander aux interpellateurs s'ils sont satisfaits. Mme Blum pour l'interpellation n° 4.

Mme Sarah Blum, POP : Nous avons bien entendu les réponses du Conseil communal. Nous les comprenons mais nous n'en sommes pas satisfaits.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. Pour le point 7, l'interpellateur souhaite-t-il s'exprimer sur sa satisfaction ?

M. Frédéric Hainard, NPL : Oui, il est impossible d'être satisfait ce soir, Madame.

Mme Celia Clerc, Présidente : Bien. Et pour l'interpellation du PLR, souhaitez-vous vous exprimer sur votre satisfaction ?

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Non, nous ne sommes pas satisfaits.

Mme Celia Clerc, Présidente : Nous allons à présent pouvoir passer au point 5 de l'ordre du jour, à savoir l'interpellation urgente interpartis HNE.

L'urgence avait déjà été acceptée, et il avait été décidé de reporter le traitement au fond, je vais donc pouvoir passer la parole à Mme Babey pour le traitement au fond de l'interpellation.

Interpellation urgente interpartis

HNE: rumeurs inquiétantes sur le retrait de la sénologie de l'hôpital des Montagnes. Le centre de sénologie de HNE a été inauguré en novembre 2014 sur le site de La Chaux-de-Fonds. La direction disait d'ailleurs à cette occasion: "L'HNE est particulièrement fier de la mise sur pied de ce centre d'excellence, au bénéfice des patientes de l'Arc jurassien."

Il semble important de rappeler que ce projet a mis 8 ans pour enfin voir le jour et qu'il aura coûté plus d'un million de francs. La création de ce centre dans le Haut a été saluée par l'ensemble des élus des Montagnes, en tant qu'engagement ferme de l'Etat et d'HNE de commencer à réinvestir dans notre hôpital.

En six mois les choses changent; en effet les mauvaises nouvelles n'ont cessé de pleuvoir sur l'avenir du site chaux-de-fonnier et voilà que depuis plusieurs jours des bruits courent sur une éventuelle délocalisation du centre du sein à Pourtalès.

- Le Conseil communal peut-il nous dire si ces bruits ne sont que des rumeurs infondées?

- Si la réponse à cette question est non et que ce ne sont pas que des rumeurs, qu'entend faire le Conseil communal pour empêcher ce nouveau démantèlement qui conduit inexorablement l'hôpital des Montagnes à une mort certaine?

Katia Babey, Monique Gagnebin, Christophe Ummel, Yves Srub, Monique Erard, Anne Monard, Charles-André Favre, Sarah Blum, Marc-André Oltramare, Frédéric Hainard, Marc Schafroth, Hughes Chantraine

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellation est très claire, on ne va pas allonger inutilement le débat, surtout qu'évidemment, depuis le dépôt de cette interpellation au mois de juin, les choses se sont précipitées. En effet, ce n'est plus que le départ de la sénologie qui nous inquiète, mais bel et bien l'avenir de l'hôpital dans son entier qui est aujourd'hui compromis.

Les conseillers communaux du Locle et de notre ville ont déjà communiqué le 3 juillet pour défendre une solution pour le maintien d'un hôpital de soins aigus en réseau dans le Haut et nous tenons à les en remercier, ainsi que le président de notre ville, qui s'est exprimé le 14 août avec beaucoup de force et de conviction dans la presse locale.

Il est pour nous, élus du Haut, inacceptable d'assister semaines après semaines à la chronique d'une mort annoncée de notre hôpital, et nous nous mobiliserons avec vigueur contre ce démantèlement. C'est d'ailleurs l'un des points centraux de la résolution que nous avons déposée ce soir et qui est signée par la grande majorité des membres des partis de ce Conseil et qui sera débattue lors d'une séance commune des Conseils généraux du Locle et de notre ville, en présence du Conseil d'Etat, ce que nous espérons vivement et rapidement. Je vous remercie de votre attention.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Permettez-moi de commenter cette interpellation.

Quand nous avons préparé cette prise de position en juin, nous déplorions le fait qu'il apparaissait que la stratégie de la direction d'HNE risquait de se profiler pendant les vacances, pour limiter la portée de toute réaction contestataire immédiate. Nous trouvions cela irrespectueux. La méthode a été utilisée durant le mois de juillet. Nos autorités politiques et hospitalières en ont tiré profit pour annoncer, comme l'a dit Mme Babey, d'autres mesures institutionnelles et organisationnelles d'importance, de

nouveau plutôt au détriment du Haut du canton, poursuivant une tendance centralisatrice que nous ne comprenons pas et qui nous fâche.

Le service de sénologie est installé à La Chaux-de-Fonds parce qu'il pouvait être couplé logiquement au service de radiothérapie, dont les infrastructures sont très lourdes, au sens propre : elles sont inamovibles. Ce service a été développé par la dernière médecin rescapée de l'équipe chaux-de-fonnière sensée originellement construire dans le Haut le pôle femme et enfant. Il assure une activité de qualité et est parfaitement bien situé pour desservir un vaste bassin de population concerné par une spécialité où le patient peut souvent facilement se déplacer. C'est un domaine décentralisable, qui peut être attractif aussi bien pour les patients que pour un médecin ou pour les activités médicales qui sont associées.

Mais une fois de plus, on nous parlera de découragement, d'épuisement, de manque d'attractivité, de carence de personnel, pour aboutir à l'élaboration d'un site et son déplacement vers Pourtalès, site tellement attractif qu'il devient totalement surchargé, où l'on passe bien plus de temps à attendre qu'il n'en faudrait pour passer le tunnel. Et même la directrice d'HNE reproche aux défenseurs du plan stratégique de ne pas vouloir faire 30 km pour nous déplacer. Nous déplacer, pas les autres.

Le procédé manque de panache. On passera pour des caliméros, ou des paranoïaques si on parle de complot, mais au final, ça y ressemble fort, même avec une volonté de recul et d'esprit consensuel que nos contradicteurs ne veulent pas partager. Le Conseil d'Etat se défend en prétendant répondre à des critères d'organisation médicale, de santé, budgétaire et de lois sur le travail dictées par la Confédération et par les assureurs. Les études nous manquent ou ne veulent pas être faites pour nous le prouver. On ignore tout de l'intérêt économique d'avoir concentré la maternité et maintenant les soins intensifs sur un seul site, toujours le même.

Nous devons nous inspirer de l'exemple de centres régionaux comme Yverdon, sinon nous finirons par avoir besoin de structures privées, prêtes à venir à notre secours. Cette médecine privée a un coût, d'autant plus qu'il y a de sérieux vides à combler. L'Etat devra, dès lors, assumer dans le canton, ou pire encore en les payant à l'extérieur, la lourde charge des soins difficiles et coûteux.

Avec l'aide du travail interpartis, nous avons tout mis en œuvre pour que le Haut conserve une structure efficiente, qui nous paraissait aller dans l'intérêt d'HNE mais aussi des habitants du Haut et du Bas. HNE et le Conseil d'Etat ne veulent pas d'une telle solution. Ils nous lâchent petit à petit et à l'encontre des décisions populaires. Notre loyauté vis-à-vis d'HNE semble maintenant avoir atteint ses limites. Nous devons nous résoudre à envisager d'autres modèles.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, il faut que le Conseil communal relaye nos craintes et continue avec fermeté de dénoncer la

mise en place des restructurations entreprises par HNE avec l'appui du Conseil d'Etat, qui vont à notre rencontre. Sinon, nous aurons une médecine faible. Nous devons garder une médecine de qualité ici pour que les médecins ne confondent pas la gale et la rage, la gale étant une maladie infectieuse curable, la rage étant une maladie incurable. On évitera ainsi les erreurs médicales qui alimenteront les caisses des avocats.

RIRES

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale, Instruction publique, santé, affaires sociales : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets ce soir ce petit rappel. Depuis 2013, le Conseil communal se bat, vous le savez, sur tous les fronts pour maintenir la sécurité sanitaire dans notre canton. Le Conseil communal, rappelez-vous, a soutenu la votation du 24 novembre 2013. Le Conseil communal a fait campagne à travers le canton par une participation active, une pose de banderoles, une rédaction de résolutions, des conférences de presse, s'alliant même, à cette époque, les villes de Neuchâtel et du Locle. Le 24 novembre 2013, notre communiqué de presse s'intitulait *"Une grande victoire pour la solidarité cantonale"*. Le Conseil communal n'a cessé, dans la mesure de ses moyens, de rappeler au Conseil d'Etat de respecter la votation populaire par le biais de lettres, de rencontres, de communiqués de presse et de conférences de presse. Dans un communiqué de presse du 25 septembre 2014, le titre était le suivant : *"L'exécutif chaux-de-fonnier exige une réelle mise en œuvre des options votées par le peuple et la garantie d'une prise en charge sûre et équilibrée dans le canton"*. Nous avons participé et avons fait part de notre mécontentement, rappelez-vous, lors de la manifestation en ville de La Chaux-de-Fonds. Le 29 janvier 2015, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont rencontrées et un communiqué de presse est sorti qui disait *"Pour les exécutifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, HNE franchi la ligne rouge"*. Le 11 février, la ville s'est manifestée à la salle de musique. Une conférence de presse réunissant les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle s'est tenue dans cette salle le 28 janvier 2015, où on demandait au Conseil d'Etat plusieurs choses, rappelez-vous : on demandait qu'un codirecteur général d'HNE soit désigné pour les sites du Haut du canton, que des chefs de département établis sur le site de La Chaux-de-Fonds soient désignés, que le plan stratégique voté par le peuple soit réalisé, qu'à défaut, un centre femme-mère-enfant soit aussi réalisé dans les Montagnes, et qu'à défaut, qu'un hôpital fonctionnel avec un volume d'activité comparable à celui de 2007 soit rendu aux Montagnes neuchâteloises. La commission de santé a écrit au Conseil d'Etat concernant la pédiatrie. Le Conseil communal a aussi écrit au Conseil

d'Etat concernant notre inquiétude par rapport au départ des médecins cadres. Et comme l'a rappelé tout à l'heure le groupe socialiste, notre président a dernièrement fait, devant la presse, une piqûre de rappel en se déterminant et en indiquant ce que le Conseil communal fait depuis plus de trois ans. Les changements de lois prévus au Grand Conseil ne concernent pas directement la sénologie, mais comme on le constate depuis deux ans maintenant, le Conseil d'Etat, apparemment, n'en fait qu'à sa tête, sans consulter les villes, raison pour laquelle le Conseil communal s'est aussi positionné par rapport à la LaMal, et finalement en ouvrant la porte à la collaboration publique-privé. Et c'est clair que nous continuons le combat. Merci.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. La parole est-elle demandée au niveau des interpellateurs ? Non.

Est-ce que l'interpellateur souhaite s'exprimer sur sa satisfaction ?
Mme Babey.

Mme Katia Babey, PS : Oui, je crois que je peux m'exprimer au nom des groupes. Nous sommes satisfaits de la réponse.

Interpellation urgente

Pour être sûr qu'il n'y aura pas d'inégalités de traitement ...

Un directeur d'école a posé sa démission pour le 31 décembre 2015. le Conseil communal vient de lancer un appel d'offre pour son remplacement rapide.

Si nous n'étions pas dans une situation particulière, rien de très surprenant dans cette information.

Mais, à l'heure où tous les services de l'administration communale se voient imposer un délai de carence pour toute nouvelle embauche, où chaque chef de service s'inquiète de savoir comment fournir les prestations demandées avec peut-être une dotation diminuée, où chaque collaborateur se demande s'il n'aura pas plus de travail pour compenser un manque de personnel, cette nouvelle laisse se propager l'amère impression qu'à la commune, certains peuvent encore profiter d'avantages et de privilèges iniques.

Le groupe UDC demande donc au Conseil communal de présenter sans délai des explications à même de tranquilliser les employés de tous les services de l'administration quant aux craintes d'inégalités de traitement en fonction des dicastères ou des services. De même, il recommande d'établir des règles claires et parfaitement transparentes en matière de délai de carence et de renouvellement, ou de non-renouvellement de poste.

Hughes Chantraine, Marc Arlettaz, Daniel Nussbaumer, Frédéric Hainard

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit également du gel des engagements et des non-remplacements. Nous avons défini ce soir, et dans la douleur, il faut bien le dire, une des premières mesures devant permettre à notre collectivité de progresser dans le redressement de la barre. Elle cible la charge la plus lourde du compte de fonctionnement, la masse salariale. Mais il ne s'agit pas que de chiffres, c'est d'ailleurs ce qui rend cette mesure particulièrement pénible, car elle concerne au premier chef des hommes et des femmes qui travaillent pour nous, et participent activement à concrétiser le modèle de société que nous avons choisi, c'est-à-dire, basé sur une certaine équité de traitement.

Alors que des efforts conséquents vont leur être demandés, il n'est de loin pas l'heure de les démotiver. Arriver ici et ce soir à leur apporter un minimum d'assurance sur le fait que tout le monde sera logé à la même enseigne paraît au groupe UDC plus que capital à la réussite de l'entreprise. Cette remarque prend d'autant plus de pertinence que le week-end dernier, c'est-à-dire samedi il y a trois jours, ce n'est pas moins de trois mises au concours pour des postes à responsabilité qui ont paru dans la presse locale.

Mme Celia Clerc, Présidente : Pour l'urgence !

M. Hugues Chantraine, UDC : C'était pour l'urgence.

Mme Celia Clerc, Présidente : Autant pour moi. Désolée. L'urgence est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez à présent la développer au fond.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il me semble que le texte de l'interpellation est suffisamment clair. Je ne la développerai pas plus avant.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence mais vous demande de pouvoir répondre à la prochaine séance.

Mme Celia Clerc, Présidente : L'interpellateur est-il d'accord avec cette proposition ?

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellateur est d'accord avec la proposition.

Résolution

Pas de plantation de frênes sur la place de la gare !

Par un communiqué de presse le 19 mai, le Conseil communal informe vouloir procéder à l'abattage de trois arbres, des frênes, sur la Place de la gare. Trois arbres de la même essence seront replantés cet automne.

Notre Ville a ceci de particulier qu'elle se situe en altitude, à la montagne. Les hivers sont longs, et le besoin de voir le printemps arriver est impérieux.

Notre Ville est souvent qualifiée d' « improbable ». Elle l'est justement en partie par la lutte qui y est menée contre les fatalités du climat, la rudesse de la montagne. De manière modeste.

Dans cette logique, l'illusion joue un grand rôle. Cultiver des plantes à développement printanier précoce en fait partie : plates-bandes de jonquilles, de narcisses, primevères, perce-neiges.

Or, le frêne est l'essence qui porte les feuilles en dernier au printemps, de mi-mai à mi-juin, environ un mois plus tard que les érables sycomores, hêtres ou tilleuls. Et c'est aussi une des premières à les perdre. Pour le frêne, l'hiver dure du mois de septembre au mois de juin. De plus, l'aspect de son tronc est d'une morne grisaille.

Quel est donc l'objectif d'en planter sur la Place de la gare? Nos hivers, ne sont donc pas encore assez longs, qu'il faille encore en faire durer la sensation ? Les élites techniques qui décident en la matière seraient-ils d'austères puritains qui voient dans le bois nu et la grisaille les vertus salutaires qui préserveraient nos âmes frivoles de funestes égarements ? C'est justement pour combattre cet état d'esprit que le groupe PLR a déposé récemment une motion nommée « la Ville arboretum, plantations et végétalisations », et c'est à une forte majorité, 25 voix contre 6, qu'elle a été acceptée.

Le message était clair, nous semble-t-il, mais il n'a pas été reçu par le Conseil communal et les services, ceci est fâcheux.

C'est également la raison pour laquelle le groupe PLR ne se contente pas d'intervenir en commission, mais qu'une résolution est déposée devant le législatif, car il n'est pas juste question de trois arbres, il s'agit d'un état d'esprit inapproprié, doublé d'une surdité aux impulsions données par le législatif.

Résolution :

Le Conseil général demande au Conseil communal de prévoir sur la Place de la gare, non pas une plantation de frênes, mais d'une essence à végétation printanière précoce. Ceci dans le but d'égayer la Place avec de la verdure le plus tôt possible au printemps et de la rendre la plus accueillante possible.

Christophe Ummel, Claude-André Moser, René Curty, Yves Morel, Daniel Payot, Daniel Surdez

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence parce que dans le communiqué du Conseil communal de ce printemps, qui disait que des arbres allaient être abattus sur la place de la gare et replantés en automne ; une séance a été annulée avant les vacances et l'automne arrive. Les arbres risquent d'être replantés avant que la résolution ne soit discutée, ce qui serait embêtant au yeux du PLR, et c'est la raison pour laquelle on demande l'urgence. Merci.

Mme Celia Clerc, Présidente : L'urgence est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, vous pouvez à présent développer votre interpellation sur le fond. M. Ummel.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le texte est suffisamment explicite, l'heure est avancée et notre temps est précieux, ce qui fait que nous attendons les réponses du Conseil communal. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Voici un point qui devrait être traité relativement rapidement, puisqu'à la fin de ma brève intervention, je demanderai au PLR s'il est d'accord de retirer sa résolution.

Un bref rappel pour vous apprendre, si vous l'ignoriez, que le choix des essences au départ pour la place de la gare avait été fait par le bureau d'architecte-paysagiste qui travaille sur le projet avec le bureau d'architecte qui a mené le projet de la place de la gare. Ils souhaitaient qu'on puisse identifier l'ensemble de la place de la gare en travaillant avec des essences locales, notamment le frêne ou l'érable sycomore. Dès que cette résolution a été déposée, elle a bien sûr été transmise aux services qui ont relancé la réflexion sur ce point, et après que les deux services concernés, c'est-à-dire les espaces verts et le service de l'urbanisme et de l'environnement en ont discuté, ils peuvent se rendre aux arguments développés par le PLR dans sa résolution. La proposition sera de planter des ormes et non pas des érables sur la place de la gare effectivement cet automne, c'est-à-dire dans les semaines qui viennent.

Compte tenu de ce qui précède, je pense que le PLR pourrait retirer sa résolution puisque son argumentation a été entendue par les services communaux et par le Conseil communal.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un PLR avait dit que le concept de la place de la gare avec les abris de bus, etc. était adapté à Uzes. Et on pourrait aussi penser que le projet de l'architecte paysager pour les plantations était adapté plutôt au Pôle Nord, enfin j'exagère un petit peu.

RIRES

Mais la résolution trouve effectivement satisfaction dans la réponse du Conseil communal et elle est retirée. Merci.

Résolution urgente interpartis: Un canton, un seul espace

Les partis politiques représentés au Conseil général de la ville de la Chaux-de-Fonds, à l'exception du NPL, demandent instamment au Conseil communal d'inviter avant mi-novembre le Conseil d'Etat à une séance commune avec nos homologues du Locle afin de pouvoir dialoguer ensemble sur plusieurs sujets qui nous préoccupent grandement.

- La répartition de l'impôt des personnes morales et la future répartition de l'impôt des frontaliers.
- Les futurs reports de charges envisagés par l'Etat sur l'ensemble des communes.
- L'avenir de l'hôpital des Montagnes.
- La mobilité tant ferroviaire que routière.

Dans sa conclusion sur le programme de législature le Conseil d'Etat écrit "... quant au guide de l'élaboration de ce programme, ce fut le temps: celui de l'écoute, du dialogue et de la réflexion."

Les élus du Haut veulent pouvoir dialoguer, écouter et surtout tenter de comprendre quelles réflexions et quelles actions le Conseil d'Etat entend mener afin que l'équilibre régional - garanti par notre Constitution - soit réalisé.

Katia Babey, Monique Gagnebin, Charles-André Favre, Monique Erard, Christophe Ummel, Marc Schafroth, Hughes Chantraine

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'urgence est de rigueur. En effet, si l'on veut pouvoir organiser cette rencontre entre les conseillers généraux des deux villes du Haut et le Conseil d'Etat avant mi-novembre, il est essentiel que l'organisation de ce Conseil général commun se décide au plus vite. Car trouver une date qui convienne à autant de personnes ne sera évidemment pas chose facile.

Mme Celia Clerc, Présidente : Merci. L'urgence est-elle combattue ? Si ce n'est pas le cas, Mme Babey, vous pouvez développer au fond.

Mme Katia Babey, PS : Cette résolution, qui est signée par l'écrasante majorité des partis représentés dans notre Conseil, a été déposée, je viens de l'apprendre, aujourd'hui à la chancellerie du Locle et signée par tous les partis du Conseil général de la ville du Locle.

Notre volonté est de rencontrer le Conseil d'Etat, afin de pouvoir débattre de manière constructive de sujets qui nous préoccupent, et

pouvoir entendre ce même Conseil d'Etat sur la stratégie et les décisions qu'il entend prendre dans les prochaines semaines.

Cette rencontre, que nous souhaitons rapide, devrait nous permettre d'appréhender les futures décisions cantonales qui auront un impact sérieux sur l'avenir de nos finances, et ainsi au mieux infléchir ces décisions ou, au pire, les intégrer dans nos réflexions sur le processus budgétaire. En effet, la répartition des impôts et le report de charges ont un impact considérable sur les finances des communes, et nous souhaitons pouvoir avoir toutes les informations nécessaires afin de décider en toute connaissance de cause des mesures que nous devons prendre afin de retrouver au plus vite une situation financière viable.

Cette rencontre devrait aussi nous permettre d'interpeller le Conseil d'Etat sur notamment deux points qui nous semblent essentiels pour l'avenir de notre région, à savoir l'avenir de l'hôpital, on y revient, et les transports ferroviaires et routiers. Il est à notre sens fâcheux, et c'est un euphémisme, d'apprendre par voie de presse que le conseil d'administration d'HNE a un projet de CTR unique à La Chaux-de-Fonds et que les soins aigus seraient centralisés à Neuchâtel. Cette manière de faire est peu propice au dialogue et ne fait qu'envenimer une situation déjà très tendue. En ce qui concerne le dossier H20, nous sommes inquiets d'apprendre que la commission des transports du Conseil des Etats est revenue sur sa décision de la fin juin et a décidé de proposer à son Conseil de ne pas intégrer l'arrêté sur le réseau de la Forta et ainsi de reporter l'idée d'augmenter le prix de la vignette, ce qui, évidemment, fragilise le financement de la H20 et nous entendons demander au Conseil d'Etat ce qu'il entend entreprendre pour que cette décision soit reconsidérée.

Voilà en résumé certaines des raisons pour lesquelles le parti socialiste, le POP, les Verts, le PLR et l'UDC déposent ce soir cette résolution. Merci pour votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal partage les préoccupations exprimées par les auteurs de la résolution et ceci exactement sur les points évoqués précédemment. D'abord, la forme. Aujourd'hui, le déficit d'écoute et de dialogue avec le Conseil d'Etat pose problème. Ensuite, sur le fond, nos préoccupations ont trait à des questions fondamentales de justice, d'organisation territoriale en termes financiers comme en termes d'infrastructures.

Premièrement, il y a la question des équilibres versus des déséquilibres fiscaux. En basculant les impôts des personnes physiques sur la clef de répartition Etat-Commune 123-77 au lieu de 130-70, l'Etat, sans que ce ne soit sa volonté, a incidemment favorisé les communes au revenus personnes physiques moyens-élevés. Celles-ci se retrouvent donc avec une manne fiscale inattendue. En outre, en instaurant une clef de

répartition du fond de redistribution PM à 50% par habitants, l'Etat, sans que ce ne soit sa volonté, a incidemment favorisé des communes ayant peu de recettes fiscales personnes morales. Celles-ci se retrouvant avec une manne fiscale inattendue. Or, il se trouve que dans les deux cas, les communes favorisées sont les mêmes. Aujourd'hui, elles descendent, ou songent à descendre leurs quantités fiscales. La bascule de l'impôt frontalier, qui coûtera à la ville La Chaux-de-Fonds CHF 2'200'000.-, accompagnée d'une nouvelle évolution de la clef de répartition Etat-Commune à 120-80 renforcera évidemment cet effet pervers. Les communes industrielles perdront des recettes fiscales et les communes avec un revenu imposable moyen-élevés se réjouiront à nouveau d'une manne fiscale inattendue. Notre Conseil n'hésite pas à dire qu'il en va de la justice fiscale. Il a demandé à plusieurs reprises, instamment au Conseil d'Etat, de suspendre la bascule de l'impôt frontalier jusqu'au moment où le Conseil d'Etat apportera des correctifs nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble du système.

Il y a un deuxième point qui nous préoccupe également. Je ne vais pas entrer dans les détails, on a déjà eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises : les reports de charge, CHF 1'800'000.- pour le financement des transports, CHF 700'000.- pour la participation des communes au financement du rabais d'impôt pour CHF 1.-, CHF 1'500'000.- dès 2017 pour la loi sur l'approvisionnement en électricité et il y a également les salaires des directeurs et des transports scolaires.

Troisième dossier qui nous préoccupe particulièrement, c'est le dossier hospitalier. On ne va pas commencer le débat ici, maintenant, c'est un peu tard.

C'est donc très volontiers que le Conseil communal relayera votre résolution auprès du Conseil d'Etat.

La résolution est acceptée par 30 voix sans opposition.

Interpellation urgente

Nouvel équipement de sécurité sur l'infrastructure ferroviaire neuchâteloise à partir de fin 2016 et conséquences sur la liaison transfrontalière SNCF Le Locle - La Chaux-de-Fonds

En 2007, l'Office fédéral des transports (OFT) menaçait de suspendre l'exploitation du ter de la SCNF entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds si le matériel n'était pas équipé du système de sécurité suisse (SIGNUM). Un arrangement a été trouvé et quatre véhicules ont été équipés à grand frais, avec pour conséquence une réduction de la capacité par rapport à la situation antérieure.

Entre 2016 et 2025, les installations de sécurité de l'infrastructure ferroviaire seront renouvelées dans l'ensemble de la Suisse avec l'introduction du système ETCS compatible au niveau européen.

Le système devrait être installé dans le canton pour le changement d'horaire de fin 2016.

Le problème est que ce nouveau système de sécurité menace à nouveau la circulation des ter SNCF jusqu'à La Chaux-de-Fonds (peu d'années après l'adaptation des rames françaises au système de sécurité suisse) ce qui aurait pour conséquence une rupture de charge au Locle pour les usagers à destination du Crêt-du-Loche et de La Chaux-de-Fonds. Ceci alors que cette desserte souffre déjà d'une cadence limitée et d'un manque de capacité. Il faut donc éviter à tout prix de péjorer encore une desserte qui devrait au moins être maintenue, à défaut d'être améliorée.

Dans ce contexte et vu qu'au niveau ferroviaire les décisions se prennent à l'avance, le Conseil communal peut-il nous garantir que tout est mis en oeuvre (OFT, CFF, Canton et Commune) pour maintenir la circulation des ter jusqu'à La Chaux-de-Fonds après la mise en service du nouveau système de sécurité ETCS et, si, ce n'est pas le cas, ce qu'il entend faire pour que la circulation des trains français puisse perdurer comme aujourd'hui (pose du système de sécurité français KVB sur sol suisse jusqu'à La Chaux-de-Fonds, demande de report de la mise en service du système ETCS de quelques années, autre solution) ?

Marie-Claire Pétremand, Monique Erard, Anne Monard, Laure-Anne Herrmann,

Mme Marie-Claire Pétremand, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le domaine ferroviaire, les décisions se prennent bien à l'avance, ce qui signifie que les discussions concernant le changement de système de sécurité dans le canton de Neuchâtel à fin 2016 ont déjà débuté il y a un certain nombre de mois. Les décisions sont sur le point d'être prises, c'est la raison pour laquelle l'urgence est demandée.

M. Théo Huguenin-Elie, président du Conseil communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les questions qui sont posées dans cette interpellation nous préoccupent, ce sont des bonnes et justes questions. Malheureusement, il n'y a pas d'urgence, c'est-à-dire que les leviers d'action sont tellement lointains. On est dans l'ordre du lobbying plus que de leviers d'action concrets. On travaille hebdomadairement sur le dossier. Les réponses, je crois, peuvent attendre la prochaine session, ou la suivante, et l'interpellation prendre place dans l'ordre du jour. Mais sachez qu'on y travaille, que ces questions sont pertinentes et qu'on a lu très attentivement votre interpellation.

L'urgence est refusée par 3 voix contre 22.

Séance levée à 23h

La présidente :
Celia Clerc

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice
Anais Brand

